

Santé Québec

REVUE DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC • AUTOMNE 2015 • VOL. 25, N° 2

RÉORGANISATION

**Regarder vers un
nouvel horizon**

**Surfer sur le
changement**

AGA 2015

**Rapport du
président**

REPORTAGE

**CHSLD : l'approche
relationnelle de soins**





Formation continue

Le dossier de formation continue informatisé est disponible sur [oiaaq.org /fr/formation-continue](http://oiaaq.org/fr/formation-continue)

Vous trouverez également dans cette section l'éventail des activités de formation continue offertes par l'OIIAQ et les centres de formation professionnelle.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



Portail de formation



Mon dossier



*Programme de formation
continue 2014-2015*



Formation sur mesure



*Centre de formation professionnelle
(CFP) ou services aux entreprises
des commissions scolaires*



Conférences régionales



Formation par correspondance



Formation d'appoint



*Calendrier des autres formations
reconnues par l'OIIAQ*

Rédactrice en chef

Catherine-Dominique Nantel

Rédaction et coordination

Suzanne Blanchet

Révision et lecture d'épreuves

Diane Iezzi

Traduction

Luke Sandford

Graphisme

GB Design Studio

Imprimerie

Solisco

Comité d'orientation

Régis Paradis

infirmier auxiliaire, président

Hélène Alain

infirmière auxiliaire, administratrice

Hélène Laprés

infirmière auxiliaire

Christine Rivard

infirmière auxiliaire

Politique rédactionnelle

La revue *Santé Québec* est publiée par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec. Cependant, des articles peuvent provenir d'associations ou de personnes dont l'opinion ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'OIIAQ; par conséquent, ils n'engagent que leur auteur.

Les articles écrits par l'OIIAQ peuvent être reproduits à la condition d'en mentionner la source. Les autres textes ne peuvent l'être sans l'autorisation expresse de leur auteur.

Ce numéro de *Santé Québec* a été tiré à 39 500 exemplaires.

Abonnement

3 numéros par année

Canada : 20 \$ • Autres pays : 25 \$

Santé Québec

531, rue Sherbrooke Est

Montréal (Québec) H2L 1K2

514 282-9511 • 1 800 283-9511

www.oiaq.org

Dépôt légal : ISSN 1120-3983

Poste publication : 40011580

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

Les initiales LPN (Licensed Practical Nurse) sont maintenant utilisées en anglais pour désigner l'infirmière auxiliaire.

MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession à l'aide de divers mécanismes prévus par le *Code des professions* et ses règlements. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population.

PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEURS DE L'OIIAQ

Président

Régis Paradis

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Josée Goulet

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Luc St-Laurent

Capitale-Nationale

Hélène Alain

André Richard

Centre-du-Québec

Diane Blanchard

Chaudière-Appalaches

Louise Quirion

Estrie

Amélie Drolet

Lanaudière

Ronald Beaudet

Laurentides

Diane Goyette

Mauricie

Johanne Vincent

Montréal

Carmelle Champagne-Chagnon

Katia Goudreau

Christiane Pineault

Montréal – Laval

Josée Maréchal

Martine Plante

Lyne Tétreault

Lise Therrien

Claire Thouin

Outaouais

Lyne Plante

Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord

Guillaume Girard

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Denise Dubois

Hasnaa Kadini

Jeanne Duhaime

Raymond Proulx

04 LE MOT DU PRÉSIDENT

LE REHAUSSEMENT DE LA FORMATION :
TOUJOURS À L'ORDRE DU JOUR

05 A WORD FROM THE PRESIDENT

ENHANCED TRAINING: STILL ON THE AGENDA

06 MOT DE LA SECRÉTAIRE

08 RÉTROSPECTIVE

LES JOURNÉES DE FORMATION
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

10 RAPPORT DU PRÉSIDENT

14 NOUVELLES

16 PHARMACOLOGIE

LE TIMBRE TRANSDERMIQUE :
UN AUTRE MODE D'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

18 REPORTAGE

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE :
L'APPROCHE RELATIONNELLE DE SOINS, UN APPORT POSITIF

22 RÉORGANISATION

REGARDER VERS UN NOUVEL HORIZON

24 RÉORGANISATION

L'ART DE SURFER SUR LE CHANGEMENT

26 NOUVEAUX MEMBRES

32 AVIS DE DÉCISION

34 MÉDAILLE DU MÉRITE





LE REHAUSSEMENT DE LA FORMATION : TOUJOURS À L'ORDRE DU JOUR

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) a pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population. Cette préoccupation étant au cœur de ses priorités, l'OIIAQ a amorcé une réflexion et entrepris plusieurs actions.

Vous vous souviendrez que, dans l'optique d'assurer un avenir prometteur à la profession d'infirmière auxiliaire, le conseil d'administration de l'Ordre a adopté, en janvier 2014, une résolution qui préconise le rehaussement de la formation initiale au moyen d'un programme d'études d'une durée de trois ans offert exclusivement aux futures candidates à la profession d'infirmières auxiliaires dans les cégeps.

Le sondage mené auprès des participants pendant la tournée a montré que 76 % d'entre eux étaient favorables au rehaussement de la formation initiale de l'infirmière auxiliaire.

L'Ordre a ensuite entrepris une tournée d'information auprès de ses membres et des divers partenaires du réseau. Nous souhaitons alors discuter de la formation qui sera requise au cours des prochaines années pour que les infirmières auxiliaires soient en mesure de répondre de façon appropriée aux besoins de la population. Le sondage mené auprès des participants pendant la

tournée a montré que 76 % d'entre eux étaient favorables au rehaussement de la formation initiale de l'infirmière auxiliaire.

Tout au long de la dernière année, l'Ordre a poursuivi ses recherches sur la profession d'infirmière auxiliaire. Il a notamment colligé des renseignements auprès de directrices de soins infirmiers de toutes les régions et procédé à une analyse comparative de la formation des infirmières auxiliaires dans certaines provinces canadiennes et d'autres pays.

Le 4 mai dernier, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche nous informait que l'étude sectorielle prospective démarrerait sous peu. Cette étude vise à confirmer les besoins du réseau quant aux compétences exigées des divers membres des équipes de soins. La firme qui effectuera cette étude doit nous tenir informés des modalités relatives aux diverses étapes. Soyez assurés que nous participerons activement aux travaux qui auront cours dans le cadre de cette étude et y ferons valoir la position de l'Ordre en ce qui a trait au rehaussement de la formation de l'infirmière auxiliaire.

Le président-directeur général,

RÉGIS PARADIS, inf. aux.

ENHANCED TRAINING: STILL ON THE AGENDA

The Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) seeks to foster its members' professional development while striving for excellence at all times. Our ultimate goal is to contribute to improvements in quality of care and public health. Since this is our top priority, the OIIAQ recently undertook a process of reflection, along with a number of related initiatives.

You may remember that back in January 2014, the OIIAQ's Board adopted a resolution aimed at ensuring the future prospects of the LPN profession. This resolution called for enhancements to be made to LPNs' initial training, which would consist of a three-year program of studies offered exclusively to prospective candidates at the CEGEP level.

The OIIAQ then launched an information tour geared towards its members and other network partners. At that time, we discussed training requirements over the next few years with a view to ensuring the LPNs will be fully able to meet public health needs. During the tour, we conducted a survey that found that 76% of the participants were in favour of enhanced initial training requirements for LPNs.

Over the past year, the OIIAQ continued to carry out research on the LPN profession. Information was gathered from directors of nursing in all regions of Quebec. In addition, a comparative analysis of LPN training in other Canadian provinces and other countries was carried out.

On May 4, Quebec's department of education, higher education and research (MEESR) informed us that a forward-looking sector study would be launched in the near future. This study is aimed at confirming the health network's needs regarding the various competencies required by nursing team members. The firm in charge of conducting this

During the tour, we conducted a survey that found that 76% of the participants were in favour of enhanced initial training requirements for LPNs.

study has been instructed to keep us informed about how the various steps will be handled. Please be assured that we will be playing an active role in this process and that we will be doing our utmost to promote the OIIAQ's position on enhanced training for LPNs.



RÉGIS PARADIS, LPN
President and Executive Director



PAR **ANDRÉE BERTRAND**

Élections 2015

Neuf postes d'administrateurs ont été pourvus dans cinq régions lors des élections dont les résultats ont été compilés le 5 mai dernier.

RÉGIONS > ADMINISTRATEURS ÉLUS

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

> Luc Saint-Laurent, inf. aux.* **1**

Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord

> Guillaume Girard, inf. aux. **2**

Estrie > Amélie Drolet, inf. aux. **3**

Centre-du-Québec

> Diane Blanchard, inf. aux.* **4**

Mauricie > Johanne Vincent, inf. aux.* **5**

Capitale-Nationale

> Hélène Alain, inf. aux. **6**

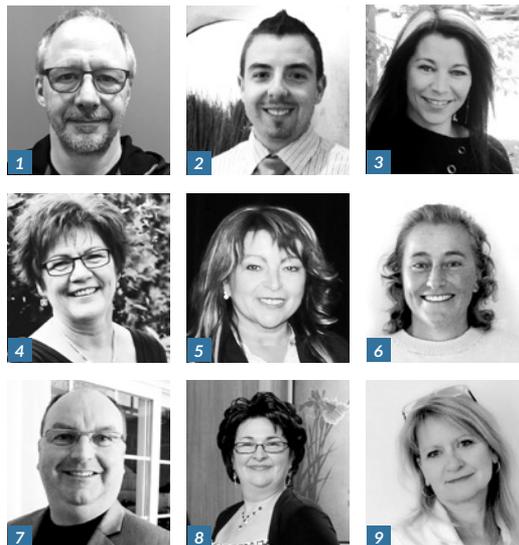
et André Richard, inf. aux. **7**

Chaudière-Appalaches

> Louise Quirion, inf. aux.* **8**

Laurentides > Diane Goyette, inf. aux. **9**

* Ces personnes ont été élues sans opposition.



Tous les administrateurs ont été élus pour un mandat de quatre ans, à l'exception de Diane Goyette, qui l'a été pour un mandat de deux ans.

Nos plus sincères félicitations!

Retraite : remboursement partiel de la cotisation professionnelle

Si vous êtes nouvellement retraitée, vous avez droit à un remboursement partiel de la cotisation professionnelle 2015-2016. Pour l'obtenir, vous devez faire parvenir une demande écrite à mon attention. Joignez-y une confirmation de votre employeur, dans laquelle il précise la date du début de votre retraite, ainsi que l'original de votre attestation de membre en règle. Seules les demandes de remboursement liées à l'exercice 2015-2016 et reçues avant le 15 mars 2016 seront recevables.

Le portail remplace le registre

Conformément au *Règlement sur la formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, vous devez suivre 10 heures de formation liée à l'exercice de la profession, pour la période de référence qui a commencé le 1^{er} avril 2015 et qui prendra fin le 31 mars 2017. Nous vous rappelons que le portail remplace désormais le registre.

- Rendez-vous à **oiaq.org**, section *Formation continue*, et cliquez sur *Dossier de formation continue*.
- Inscrivez-y toutes les activités de formation auxquelles vous aurez participé au cours de cette période.
- Effectuez votre déclaration dès que vous aurez terminé les 10 heures de formation continue obligatoires.
- Conservez une copie de vos pièces justificatives pour vos dossiers.

Actions sociales

Grâce à un partenariat avec La Capitale assurances générales, l'OIIAQ reçoit chaque année des ristournes qu'elle distribue ensuite sous forme de dons à des organismes. Cette année, nous avons fait un don de 20 000 \$ à la Fondation Gilles Kégle, qui vient en aide aux personnes seules et démunies. Nous avons aussi versé 2 583,70 \$ à chacun des organismes suivants :

- **La rue des femmes**, Montréal;
- **Le Club des petits déjeuners**, région de Montréal;
- **Le Phare Saint-Hyacinthe et régions inc.**;
- **Le Centre Action**, Montréal;
- **Villa Ignatia**, Québec;
- **La Société canadienne de la sclérose en plaques**, Montréal;
- **Mirépi Maison d'hébergement inc.**, Saint-Raymond;
- **La Maison Catherine de Longpré**, Saint-Georges Ouest;
- **Au jardin de MesAnges**, Alma;
- **Maison Jeune-Est**, Sherbrooke;
- **La Maison de la source Gabriel**, Val d'Or;
- **Maison Mathieu-Froment-Savoie**, Gatineau;
- **Société canadienne du cancer**, Relais pour la vie Pointe-de-l'Île-Équipe Étoiles, Montréal;
- **Centrespoir Charlesbourg inc.**, Québec;
- **Le Grenier populaire des Basses-Laurentides**, Saint-Eustache;
- **Maison Marie-Pagé**, Victoriaville;
- **Société canadienne du cancer**, Relais pour la vie-Équipe Fleuricard, Trois-Rivières;
- **La Maison Au Diapason**, Bromont;
- **Moisson Rive-Sud**, Boucherville;
- **La Maison Marie-Élisabeth**, Rimouski.



NICOLE DESHAIES, directrice adjointe de la Maison Marie-Pagé
CHRISTIAN GÉLINAS, inf. aux., inspecteur au service de l'inspection professionnelle de l'OIIAQ
DIANE BLANCHARD, inf. aux., administratrice de l'OIIAQ
RENÉ SIMARD, coordonnateur des bénévoles de la Maison



CHRISTIANE HUDON, directrice générale de Soli-Can Lac-Saint-Jean-Est
RÉBÉKA MALTAIS, inf. aux.
PIERRE MARTIN, inf. aux., administrateur de l'OIIAQ



DENIS GIGUÈRE, directeur à la Maison de la source Gabriel
JOSÉE GOULET, inf. aux., administratrice de l'OIIAQ
JULIE ALLARD, coordonnatrice de la Maison



FRANÇOIS GAMACHE, directeur général de la Maison Marie-Élisabeth
JOHANNE ROSS, inf. aux.
LUC ST-LAURENT, inf. aux., administrateur de l'OIIAQ

LES JOURNÉES DE FORMATION

Les 10 et 11 juin 2015, quelque 1000 infirmières auxiliaires ont participé à l'une ou l'autre des journées de formation qui précédaient l'assemblée générale de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). Marie-Claude Guay, professeure au département de psychologie de l'Université de Montréal, y a présenté « Le TDAH : de l'enfance à l'âge adulte ». La D^{re} Isabelle Mondou, conseillère en éthique au Collège des médecins du Québec (CMQ), a pour sa part donné une conférence intitulée « Mais qu'est-ce qu'un "soin approprié" en fin de vie ? »; elle était accompagnée du D^r Ernest Prigent, directeur de l'amélioration de l'exercice au CMQ. Enfin, Marc Labrie, directeur et planificateur financier à la Banque Nationale, a suggéré aux participantes quelques méthodes de planification de retraite.



LÉGENDES

1 MARIE-CLAUDE GUAY

2 Les D^{rs} ERNEST PRÉSENT et ISABELLE MONDOU

3 MARC LABRIE

4 Des participantes à l'une des journées de formation



Crédit des photos (N^{os} 1 à 5) : Sylvain Légaré

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



L'assemblée générale annuelle de l'OIIAQ s'est tenue le 12 juin dernier à l'Hôtel Le Victorin, à Victoriaville. Plus de 125 infirmières auxiliaires y ont participé.

Le président de l'OIIAQ, Régis Paradis, y a livré son rapport sur les activités menées par l'Ordre en 2014-2015 (p. 10) et Martine Plante, le rapport de la trésorière.

Andrée Guy, auditrice externe au cabinet PSB Boisjoli, a présenté les états financiers pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2015. Les membres les ont adoptés et ont reconduit le mandat de cette firme pour le prochain exercice financier.



LÉGENDES

5 RÉGIS PARADIS
Président de l'OIIAQ

6 Plus de 125 infirmières auxiliaires ont participé à l'assemblée générale.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat d'assurer la protection du public et de sa mission visant à veiller au développement professionnel de ses membres.



Régis Paradis, inf. aux.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2014-2015

Pour déterminer ses orientations stratégiques, l'OIIAQ doit tenir compte de la situation prévalant notamment dans le réseau de la santé. Par ailleurs, la croissance du nombre de membres inscrits au tableau, la réorganisation du réseau de la santé, l'optimisation des ressources, les effets de plus en plus limités de la pénurie de personnel infirmier et la crise des finances publiques sont des facteurs susceptibles d'influencer les orientations stratégiques privilégiées par l'OIIAQ.

Les objectifs et les orientations du plan stratégique pour l'année 2014-2015 ont été développés autour de trois grands axes :

- la réalisation du mandat de protection du public ;
- le développement et le rayonnement de la profession ; et

- la visibilité et la promotion de la profession.

RÉALISATION DU MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

Afin de s'acquitter de son mandat d'assurer la protection du public, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour sensibiliser et pour informer les membres et les candidates à la profession concernant leurs obligations déontologiques.

Inspection professionnelle

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS) et dans les établissements privés ont permis de joindre 2 089 infirmières auxiliaires réparties dans 21 établissements du Québec.

Discipline

Le syndicat de l'Ordre a reçu 100 demandes d'enquête et a déposé 23 plaintes devant le conseil de discipline.

Admission

Le Service de l'examen professionnel et de l'admission a traité 2 279 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre.

Formation

Règlement sur la formation continue obligatoire

Au cours de la dernière année, le Service de la formation et des équivalences a organisé plusieurs activités afin de permettre aux infirmières auxiliaires de remplir leurs obligations découlant du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, qui consiste à suivre 10 heures de formation par période de référence de deux ans.

Portail de formation

Près de 1 930 infirmières auxiliaires ont suivi l'une ou l'autre des 11 capsules d'autoformation disponibles en ligne et portant sur divers sujets. Par ailleurs, 635 infirmières auxiliaires ont suivi l'une

des 12 formations en ligne qui sont offertes en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

Formation continue

De plus, 6 201 infirmières auxiliaires ont suivi une formation dans le cadre des activités de formation continue offertes par le Service de la formation et des équivalences. De ce nombre, 1 992 infirmières auxiliaires ont assisté à la conférence régionale *Mieux prévenir les infections acquises pendant la prestation des soins... mission possible!* tandis que 1 211 ont assisté à celle portant sur les déficits cognitifs.

Examen professionnel

Au cours de l'année, le Service de l'examen professionnel et de l'admission a poursuivi les travaux de mise en place de l'examen professionnel. Il a organisé un projet pilote afin de valider le processus de déroulement d'une séance d'examen. De plus, le Service juridique a poursuivi ses travaux concernant la préparation et l'approbation des règlements requis pour la mise en place de l'examen professionnel. Ces règlements sont en attente d'approbation.

Les étudiantes qui termineront leur formation en novembre 2015 et celles qui obtiendront une reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation à la même date sont susceptibles d'être soumises au premier examen prévu pour le mois de mars 2016. Toutefois, dès l'automne 2015, il est prévu que les employeurs auront la possibilité d'embaucher ces personnes à titre de candidates à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA), et ce, si le règlement est approuvé d'ici la fin de l'année.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Rehaussement de la formation

Au cours de l'année 2014-2015, l'Ordre devait être consulté dans le cadre d'une analyse sectorielle prospective menée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEERS) visant à confirmer les besoins du réseau sur les compétences respectives que doivent acquérir les différents

membres de l'équipe de soins infirmiers, y compris les infirmières auxiliaires. La position adoptée par le conseil d'administration de l'OIIAQ préconise le rehaussement de la formation de l'infirmière auxiliaire par le biais d'un programme d'études d'une durée de trois ans offert exclusivement aux infirmières auxiliaires dans les cégeps.

À cet effet, l'Ordre a organisé en avril 2014 une tournée d'information auprès de ses membres et des différents partenaires du réseau dans le but de discuter de la formation requise pour exercer la profession d'infirmière auxiliaire au cours des prochaines années, et ce, afin de répondre aux besoins de la population.

Au cours de l'année, l'Ordre a poursuivi ses travaux de recherche sur la profession d'infirmière auxiliaire, notamment par une collecte de renseignements auprès de plusieurs directrices de soins infirmiers de toutes les régions et par une analyse comparative de la formation des infirmières auxiliaires dans certaines provinces canadiennes et d'autres pays.

Enfin, il est important de mentionner que l'analyse sectorielle prospective qui devait avoir lieu en cours d'année n'est toujours pas commencée.

Contribution à la thérapie intraveineuse

Compte tenu de la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de ne pas reconduire le financement de la formation pour la contribution à la thérapie intraveineuse, le conseil d'administration a adopté, pour l'année financière 2015-2016, un budget pour soutenir cette formation pour les infirmières auxiliaires qui exercent dans un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, incluant celles exerçant en soins de longue durée, et ce, selon certaines conditions et modalités. Toutefois, compte tenu de l'adoption du projet de loi n° 10 et de la fusion des établissements, l'Ordre a été contraint de retarder la mise en place du projet.

Au 31 mars 2015, 19 141 membres, incluant les nouvelles diplômées du programme SASI, étaient attestées pour contribuer à la thérapie intraveineuse.

Comité conjoint OIIQ-OIIAQ

Les travaux du comité conjoint ont principalement porté sur la rédaction d'une entente sur le partage d'activités professionnelles pour clarifier le rôle de l'infirmière et de l'infirmière auxiliaire dans le cadre du *Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés* et d'une entente sur la nature des actes pouvant être posés par une infirmière auxiliaire dans un service d'hémodialyse.

De plus, le comité a mené des travaux et élaboré un projet de règlement visant à autoriser les infirmières auxiliaires qui exercent pour Héma-Québec à effectuer les prélèvements sanguins par aphérèse et à administrer une solution saline isotonique et une solution anticoagulante.

VISIBILITE ET PROMOTION

Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires

Le 5 mai 2014, les infirmières auxiliaires ont célébré leur journée sous le thème *Des soins de qualité, pour tous, en toute confiance!* En plus d'acheminer du matériel promotionnel dans les établissements, l'Ordre a contribué à la tenue des activités en accordant une aide financière de 37 625 \$ répartie dans 209 établissements publics et privés.

Congrès

Le congrès s'est tenu du 11 au 13 juin à Lévis, sous le thème *Mieux s'outiller pour mieux intervenir*. Près de 500 infirmières auxiliaires ont assisté à l'événement.

Site Web

Encore une fois cette année, pour inciter un plus grand nombre de personnes à utiliser les services en ligne, l'Ordre a organisé le concours *Payez votre cotisation en ligne et courez la chance de gagner l'un des deux iPad mini*. Ce concours a connu un grand succès : 16 025 infirmières auxiliaires ont utilisé les services en ligne, ce qui représente près de 62 % de l'effectif.

Médias sociaux

Largement popularisés, les réseaux sociaux sont devenus des outils incontournables en matière de communication. Quel que soit le réseau social, l'objectif est toujours le même : s'assurer d'une présence récurrente sur le Web. Dans cette optique, l'OIIAQ lancera en mai 2015 sa page Facebook afin d'accroître l'efficacité de ses communications non seulement avec ses membres, mais aussi avec les candidates à la profession et avec le public.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 12 juin 2014 à Lévis, réunissant près de 400 infirmières auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2013-2014 a été présenté. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 ont par ailleurs été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. À la même occasion, la trésorière a présenté son rapport pour l'année 2013-2014.

Lors de cette assemblée, les membres ont approuvé une augmentation de 15 \$ de la cotisation, fixant celle-ci à 185 \$ pour l'exercice financier 2015-2016, et à une augmentation de 10 \$ pour 2016-2017, portant alors la cotisation à 195 \$. Il faut ajouter à cette somme la contribution à l'Office des professions du Québec, qui est fixée annuellement.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement des membres du conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités ainsi que de l'équipe permanente du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'année 2014-2015.



Régis Paradis, inf. aux.

Président-directeur général

JOURNÉE DE FORMATION

10 juin 2015
(en reprise le 11 juin)

Victoriaville
Hôtel Le Victorin



MERCI

à nos commanditaires et exposants!

Commanditaires

Réalisons
vos idées



**BANQUE
NATIONALE**

La Capitale
Assurances générales



Exposants



Centre de santé et de services sociaux
d'Arthabaska-et-de-l'Érable



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

oiaq.org

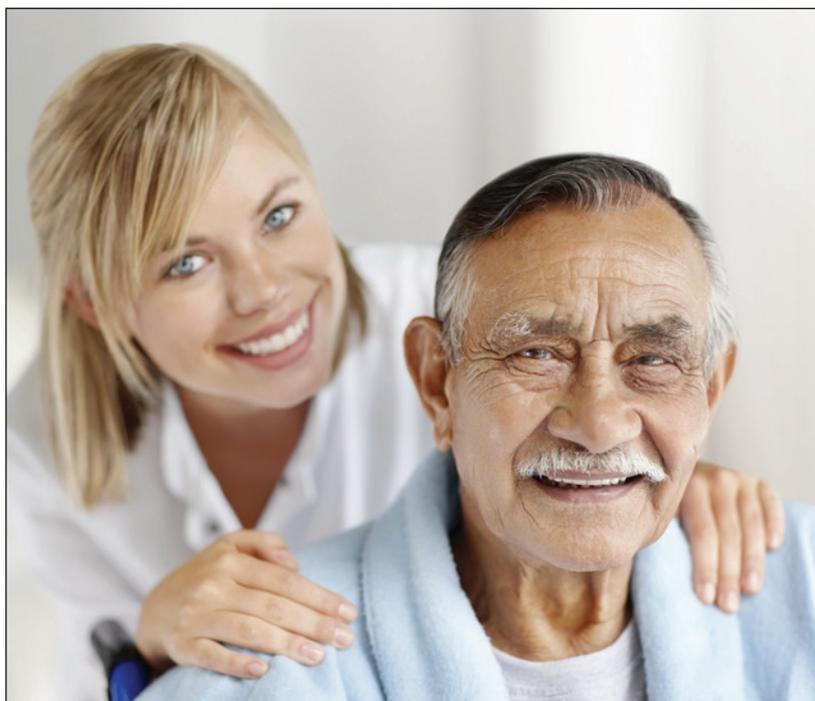
CALENDRIER DES CONFÉRENCES RÉGIONALES 2015

LA MONTÉE DE L'HYPERCHOLESTÉROLÉMIE : HASARD OU ÉVIDENCE ?

DATE	LIEU
14/09/2015	Montréal/Hôtel Relais Gouverneur/725, boul. du Séminaire Nord (Saint-Jean-sur-le-Richelieu)
15/09/2015	Montréal/Plaza Antique/6086, rue Sherbrooke Est (Montréal)
21/09/2015	Bas-St-Laurent/Hôtel Rimouski-Centre des congrès/225, boul. René-Lepage (Rimouski)
22/09/2015	Chaudière-Appalaches/Centre de congrès de Lévis/5750, J.-B.-Michaud (Lévis)
28/09/2015	Saguenay Lac-St-Jean/Hôtel Universel, Complexe Jacques-Gagnon/1000, boul. des Cascades (Alma)
29/09/2015	Capitale-Nationale/Hôtel Classique/2815, boul. Laurier (Sainte-Foy)
05/10/2015	Outaouais/Hôtel V/585, boul. La Gappe (Gatineau)
06/10/2015	Laurentides/Hôtel Best Western/420, Mgr-Dubois (Saint-Jérôme)
13/10/2015	Abitibi-Témiscamingue/Hôtel des Eskers/201, avenue Authier (Amos)
19/10/2015	Chaudière-Appalaches/Le Georgesville/300, 118 ^e Rue (Saint-Georges-de-Beauce)
20/10/2015	Mauricie/Hôtel Gouverneur/975, rue Hart (Trois-Rivières)
26/10/2015	Centre-du-Québec/Place Quarante-Deux-Treize inc./13, rue de l'Entente (Victoriaville)
27/10/2015	Lanaudière/Hôtel Château Joliette/450, rue Saint-Thomas (Joliette)
02/11/2015	Estrie Hôtel/Le Président/3535, rue King Ouest (Sherbrooke)
03/11/2015	Montréal/Hôtel Mortagne/1228, rue Nobel (Boucherville)
09/11/2015	Laval/Palace Centre de congrès/1717, boul. Corbusier (Laval)

Inscription
en ligne seulement.

**Hâtez-vous,
le nombre de places
est limité.**



**Fier assureur
des membres de l'Ordre
depuis plus de 25 ans**

1 800 644-0607
lacapitale.com/oiiq-rs


La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages



DIANE LEVASSEUR, directrice du Service des relations professionnelles à l'OIIAQ

Départ à la retraite

Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles à l'OIIAQ depuis plus de 25 ans, prendra sa retraite à la fin de 2015. Au cours de toutes ces années passées à l'Ordre, sa contribution a été substantielle. Elle a exercé un rôle-conseil en matière d'orientations stratégiques en maintes occasions, notamment au moment de l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* ainsi que du règlement autorisant l'infirmière auxiliaire à contribuer à la thérapie intraveineuse. Elle a aussi activement participé aux nombreux travaux relatifs à l'intégration des infirmières auxiliaires au bloc opératoire. Au nom du conseil d'administration et de toute l'équipe, nous lui souhaitons une excellente retraite.

Nomination

Infirmière auxiliaire depuis cinq ans, Marie-Carole Cayer est entrée en fonction à titre de directrice du Service du développement et du soutien professionnel de l'OIIAQ le 24 août 2015. Elle a notamment pour responsabilités d'offrir des services-conseils aux membres et aux partenaires du réseau de la santé, plus particulièrement en ce qui a trait à l'application des lois et des règlements qui régissent l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire.



MARIE-CAROLE CAYER, inf. aux.

Avant de se joindre à l'Ordre, M^{me} Cayer travaillait en soins à domicile pour le Groupe Cardia depuis 2012. Parallèlement, elle a été membre de l'équipe volante du CSSS du Cœur-de-l'Île de 2011 à 2013 et a participé aux diverses activités du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires comme personne-ressource. Elle a également été présidente pendant plus de 20 ans d'une firme offrant des services de consultation en gestion et développement du capital humain.

In memoriam



Décédé à l'âge d'à peine 50 ans, **Mario Laroche** a été infirmier auxiliaire pendant plus de 25 ans. Il a aussi consacré beaucoup de temps au bénévolat pour des événements sportifs et s'est investi sans compter pendant la « crise du ver-glas ». Homme d'une grande motivation, il avait ouvert sa propre clinique en soins des pieds à Sorel-Tracy, il y a quelques années. Sa collègue Manon Giguère, inf. aux., déplore la perte d'un ami qui était comme un grand frère pour elle.

Un projet en tête ? Testez *MonIdée* !

Partir en affaires ou en voyage, acheter une maison ou une moto, planifier un retour aux études ou sa retraite... Pour la planification de vos petites et grandes idées, il y a *MonIdée* ! Cet outil convivial et efficace est conçu pour vous accompagner dans la portion financière des projets qui vous tiennent à cœur. Selon les coûts prévus et le temps dont vous disposez pour épargner, vous obtiendrez un plan d'action adapté à votre réalité. *MonIdée*, c'est le point de départ de vos projets !



Planifier en trois étapes

1. Commencez par inscrire les renseignements relatifs à votre projet et de votre situation financière à bnc.ca/monidee.
2. Obtenez un plan conçu sur mesure, présenté sous forme de tableau et comprenant les recommandations qui pourraient vous aider à atteindre vos objectifs financiers.
3. Mettez votre plan à exécution, avec ou sans conseiller.

L'histoire de Julie, jeune professionnelle de 30 ans qui rêve de voyages

Jeune professionnelle, Julie fêtera ses 30 ans l'an prochain. Pour souligner ce moment important de sa vie, elle souhaite visiter l'Europe, un voyage qui, selon son estimation, lui coûtera 10 000 \$. Pour réaliser son rêve, elle a déjà accumulé 4 000 \$.

En inscrivant les renseignements relatifs à son projet dans l'outil *MonIdée*, Julie connaît rapidement les montants qu'elle devrait économiser périodiquement pour réaliser son projet.

En plus de ces projections, l'outil produit un rapport détaillé qu'elle peut sauvegarder, imprimer ou encore envoyer par courriel à son conseiller. Et puisqu'elle a généralement plusieurs idées en tête, *MonIdée* lui offre la possibilité d'enregistrer un scénario de projet parallèlement à un scénario de retraite.

MonIdée pour la retraite

En plus de vos projets actuels, *MonIdée* vous permet de planifier vos épargnes en prévision de votre retraite. En effet, l'outil vous fournira non seulement un aperçu de l'épargne nécessaire pour subvenir à vos besoins, mais également une

estimation des revenus que vous recevrez à cette période, en fonction de vos économies actuelles. Vous aurez donc tous les moyens nécessaires pour évaluer votre stratégie d'épargne actuelle et vérifier si elle vous permet de prendre votre retraite à l'âge désiré.

Un outil avantageux, que vous soyez client ou non

Que vous déteniez un compte à la Banque Nationale ou non, l'outil vous est accessible dès maintenant, vous permettant de profiter de plusieurs avantages. Vous pourrez :

- › sauvegarder, imprimer et mettre à jour votre plan, puis en faire le suivi,
- › partager vos résultats avec votre conseiller,
- › accéder à vos données à tout moment,
- › obtenir des recommandations gratuitement,
- › vous renseigner sur vos possibilités d'épargne dans le confort de votre foyer ou lors de vos déplacements, grâce à l'application pour iPad^{MD}.

Passez à l'action dès maintenant

Rappelez-vous que pour vivre des projets à la hauteur de vos attentes, une bonne planification s'avère essentielle. En commençant à économiser dès maintenant, vous allongez votre période d'épargne et mettez toutes les chances de votre côté afin d'augmenter vos rendements et diminuer les montants périodiques nécessaires à votre projet. Une façon simple d'alléger votre budget et de vivre pleinement, en attendant la concrétisation de vos grandes idées !

Avez-vous une idée ?
Utilisez *MonIdée* dès maintenant :
bnc.ca/monidee.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Réalisons
vos idées





LE TIMBRE TRANSDERMIQUE

UN AUTRE MODE D'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Il y a quelques années, le timbre transdermique – souvent appelé patch – joignait les rangs de l'arsenal thérapeutique moderne. Quels en sont les composants et le mode de fonctionnement ? De quelle façon faut-il manipuler les timbres ? Quels sont les médicaments disponibles sous cette forme ?

Apparu sur le marché américain en 1979, le premier timbre transdermique contenait de la scopolamine, utilisée dans la prévention du mal des transports. Qui n'a jamais observé un timbre derrière l'oreille d'un amateur de croisières, par exemple ? Plusieurs molécules sont maintenant offertes sous cette forme : timbres de nicotine, pour la cessation tabagique ; anovulants ; hormonothérapie, pour les femmes ménopausées ; nitroglycérine, pour les patients angineux ; médicaments pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'incontinence urinaire ; timbres pour le contrôle de la douleur, tel le fentanyl (Duragesic).

Composants et mécanisme de fonctionnement

La partie visible du timbre sur la peau est constituée d'une membrane externe imperméable, sous laquelle se trouve le réservoir qui contient le médicament. Un élément couplé au réservoir libère le médicament dans la peau de façon graduelle et continue. La membrane adhésive, quant à elle, permet au timbre d'adhérer à la peau. Elle est protégée par une fine pellicule qui doit être retirée au moment de l'application.

Ce mode d'administration d'un médicament comporte de nombreux avantages. La libération graduelle stabilise la concentration sanguine et la rend constante, ce qui contribue à accroître l'efficacité du médicament et à restreindre l'apparition d'effets indésirables. De plus, bon nombre de médicaments pris oralement passent par le foie avant d'atteindre le sang et de produire l'effet recherché. Au cours de ce passage hépatique, ils sont transformés en métabolites qui peuvent soit réduire l'efficacité (métabolite inactif), soit entraîner des conséquences indésirables (métabolite toxique). En ne passant pas par le foie, la formulation transdermique permet d'éviter la production de métabolites inactifs ou toxiques.

Malgré ses nombreux avantages, la formulation transdermique n'est pas toujours possible, notamment lorsque les molécules de médicaments sont trop volumineuses pour être absorbées par la peau. En outre, cette forme pharmaceutique présente quelques inconvénients. Ainsi, l'hypersensibilité de certaines personnes au produit adhésif peut entraîner des rougeurs et des démangeaisons au site d'application. Parfois, le timbre n'adhère pas à la peau de façon appropriée ou il a tendance à se décoller.

La libération graduelle stabilise la concentration sanguine et la rend constante, ce qui contribue à accroître l'efficacité du médicament et à restreindre l'apparition d'effets indésirables.

La manipulation

Le timbre transdermique doit être manipulé avec précaution. Il est important, après avoir retiré la pellicule, de ne pas toucher à la matrice qui contient le médicament. Il doit être appliqué sur une peau propre, sèche, sans pli, libre de toute huile ou lotion et dénudée de poils. Pour qu'il adhère bien à la peau, exercer une pression de quelques secondes durant la pose est recommandé. L'alternance des sites contribue à prévenir les irritations. Ce dispositif ne doit pas être mis en place sur une peau altérée (blessure); autrement, la vitesse d'absorption du médicament s'en trouverait modifiée.

Comme pour tout autre médicament, la posologie du timbre transdermique doit être respectée. Avant l'application d'un nouveau timbre, le précédent doit absolument être retiré, car il contient toujours une certaine quantité du médicament. La présence simultanée de deux timbres sur la peau pourrait entraîner un surdosage et des effets indésirables.

Après qu'il a été retiré, l'ancien timbre doit être plié en deux afin qu'il n'y ait aucun contact entre la peau et la matrice qui renferme le médicament. Le produit doit être jeté de façon sécuritaire et tenu hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

En principe, le timbre résiste à l'eau. La douche et la baignade ne constituent donc pas un problème pour la plupart des gens, hormis notamment les personnes qui souffrent de transpiration abondante. Le timbre aura alors tendance à se décoller. Le cas échéant, il est recommandé de le remplacer par un nouveau.

Comme la chaleur peut affecter la libération du médicament, le timbre et la peau où il est appliqué ne doivent pas être exposés à des sources telles qu'un bain très chaud, le sauna ou une bouillotte.

Si la dose doit être modifiée, il faut s'abstenir de couper le timbre, car une telle manœuvre pourrait modifier la libération du médicament et entraîner un surdosage. Un pharmacien saura proposer des solutions. L'ajustement de la dose des timbres transdermiques peut s'avérer complexe. En effet, l'absorption et la libération du principe actif se faisant de façon graduelle, il s'écoule parfois un certain temps avant que l'équilibre soit atteint et que la personne puisse ressentir l'effet complet du médicament. Cela est particulièrement vrai dans le cas des timbres de fentanyl. Un patient qui entamerait un traitement avec ce produit sous forme transdermique pourrait donc ne sentir un début de soulagement que 72 heures après l'application du premier timbre. De même, puisqu'il s'écoule un certain temps avant l'atteinte de l'état d'équilibre, l'effet analgésique complet pourrait être ressenti une semaine seulement après la pose du premier timbre, ou encore après un changement de dose. Dans le cas du timbre de fentanyl, il est toujours préférable d'attendre au moins une semaine avant d'apporter des modifications à la dose.

Conclusion

L'absorption des médicaments par voie cutanée présente de précieux avantages, d'où le recours de plus en plus fréquent au timbre transdermique. Bien que pratique et souvent bien toléré, ce dernier doit être manipulé avec précaution et mis en place dans le respect de certains principes. Enfin, étant donné la particularité de cette forme pharmaceutique, le pharmacien demeure la meilleure personne à qui s'adresser pour toute question concernant la manipulation et l'application des timbres transdermiques ♦

L'absorption des médicaments par voie cutanée présente de précieux avantages, d'où le recours de plus en plus fréquent au timbre transdermique.



PAR **PASCALE GERVAIS**
B. Pharm., M. SC.



Avec l'aimable autorisation de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail. Cet article a d'abord été publié dans *Prévention au travail*, été 2015.

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE

L'APPROCHE RELATIONNELLE DE SOINS, UN APPORT POSITIF

Les principes du déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB) ont été très utiles dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et le sont encore. Néanmoins, les soignants observent régulièrement les limites de ces méthodes – implantées dans les années 1980 – dans leurs interventions auprès des résidents qui présentent des atteintes cognitives. Parfois, par des réactions dites agressives, ces personnes menacent la santé et la sécurité des travailleurs. Ce constat a incité l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales (ASSTSAS) à partir à la recherche de solutions visant à protéger les préposées aux bénéficiaires, les infirmières auxiliaires et les infirmières qui donnent des soins d'hygiène au quotidien.

Cette quête a débouché sur l'approche relationnelle de soins (ARS), une approche complémentaire au PDSB graduellement introduite dans une centaine d'installations, chapeautées par 35 établissements, au cours des années 2000. Cette approche vise le développement d'habiletés relationnelles chez les soignants selon une orientation dite d'« humanité », qui prône le respect de l'être humain, de sa dignité, de son unicité et de son intégrité. Des intervenants qui reçoivent une formation de formateurs en ARS transmettent ensuite leurs connaissances à leurs collègues afin que tous acquièrent les mêmes habiletés. Un recul d'une quinzaine d'années est-il suffisant pour documenter les apports positifs de l'approche? « Nous en étions convaincus, soutient Julie Bleau, conseillère à l'ASSTSAS et formatrice en ARS, mais nous avons besoin de preuves solides pour continuer à en faire la promotion auprès des établissements. »

L'organisme voué à la santé et la sécurité des travailleurs peut aujourd'hui appuyer ses affirma-

tions sur une étude menée par des chercheurs des universités Laval et de Sherbrooke, dont l'IRSSST a récemment publié les conclusions dans un rapport intitulé *L'approche relationnelle de soins dans les CHSLD : mieux comprendre son implantation et explorer son impact*.

Un projet d'établissement

« L'originalité de l'approche de l'ASSTSAS, c'est qu'au-delà de la formation, l'ARS doit être considérée comme un projet de l'établissement, précise Marie Bellemare, de l'Université Laval, membre de l'équipe qui a mené la recherche. L'engagement des décideurs est d'ailleurs sollicité pour le projet d'implantation que l'association propose aux établissements. » En effet, former des personnes qui formeront à leur tour leurs collègues ne suffit pas. L'établissement doit absolument fournir les conditions propices au succès.

Julie Bleau confirme : « Nous formons des gens de terrain qui n'ont aucun pouvoir décisionnel

CONTENU DE LA FORMATION À L'APPROCHE RELATIONNELLE DE SOINS

VISÉE DE FORMATION

PRINCIPAUX CONTENUS

Adopter une posture relationnelle

Connaissances déclaratives

- Principe de l'humanité, c'est-à-dire préserver dans le soin ce qui est propre à la nature humaine, y compris la posture debout
- Valeurs dans le soin : tendresse, dignité, autonomie, respect des besoins et des préférences

Réaliser un soin relationnel

Connaissances déclaratives

- Processus de traitement de l'information chez les résidents (traitement des informations tactiles, mémoire, etc.)
- Principes et effets de la communication
- Effet Pygmalion (influence des attentes d'une personne sur le comportement d'une autre personne)

Habiletés pratiques

- Mettre en œuvre l'approche initiale, c'est-à-dire entrer en relation dès le début du soin (se présenter, toucher à la personne, la regarder dans les yeux)
- Stratégies verbales (annoncer ses gestes et les décrire au fur et à mesure; donner des consignes claires et positives; éviter la communication paradoxale, offrir des choix réalistes; faire du renforcement verbal)
- Stratégies tactiles (toucher doux; abandon des prises en pince; techniques de massage pour les rétractations musculaires)
- Stratégies permettant de demeurer centré sur le résident lors du travail en équipe

Favoriser l'autonomie du résident

Connaissances déclaratives

- Bienfaits du maintien de la capacité à tenir debout, ne serait-ce que quelques minutes par jour
- Principe d'adaptabilité, c'est-à-dire s'adapter aux besoins, aux préférences et aux capacités des résidents

Habiletés pratiques

- Définir, en équipe, la manière de prodiguer les soins en fonction des capacités et des besoins des résidents
- Tenir compte des rétroactions des résidents lors des soins
- Encourager les résidents à participer à leurs soins, dans la mesure de leurs capacités

dans les unités de soins. Pour que le programme fonctionne, l'étude montre qu'il faut un porteur de dossier, un chef de projet qui a du pouvoir dans l'organisation et qui pourra donner aux soignants les moyens d'inclure les principes de l'ARS dans leurs plans d'intervention.»

Il ressort clairement que les établissements qui ont réussi leur implantation de l'approche avaient mis en place un certain nombre de conditions favorables. Avant même le début de la formation, elle était inscrite dans leurs orientations, et ces établissements étaient prêts à soutenir la transition vers de nouvelles méthodes de travail, notamment en investissant les ressources financières et humaines nécessaires pour assurer la pérennité de la démarche. La majorité du personnel soignant doit être formé en ARS. Saupoudrer les connaissances voue la démarche à l'échec. La formation doit aussi être offerte en continu aux nouveaux employés.

Les formateurs doivent disposer de temps pour bien planifier les activités de formation. Par la suite, il faut leur permettre de prendre le temps nécessaire pour faire un bilan et partager les expériences vécues. « Le degré d'implantation peut varier d'un établissement à un autre », souligne Louis Trudel, aussi de l'Université Laval.

Des principes qui vont de soi ?

Les formateurs ne transmettent pas uniquement des notions théoriques. Ils s'investissent auprès des résidents qui présentent des atteintes cognitives rendant ardue la prestation de soins d'hygiène. « Je donne des bains et change des culottes d'incontinence, explique Julie Bleau. Pendant ce temps, les intervenants m'observent. Ils sont toujours étonnés de constater à quel point les soins se déroulent dans le calme et se terminent souvent par un sourire de la part de résidents habituellement considérés comme agressifs. Je ne fais pas de magie. Ce que je réussis à faire, ça s'enseigne, il y a une façon

d'intervenir. » La recherche a d'ailleurs permis de montrer ces comportements positifs des résidents et les chercheurs ont conçu, avec l'ASSTSAS, un outil qu'ils nomment l'Inventaire des comportements positifs (ICP) pour les documenter.

Fondée sur la bulle relationnelle que le soignant entretient tout au long du soin, l'ARS n'est pas centrée sur les déficits de la personne, mais plutôt sur son histoire de vie, ses préférences et ses capacités. Le résident est invité à participer à ses soins d'hygiène et le soignant doit être sensible à ses réactions. « L'ARS implique des dimensions affectives de respect, de compassion et de tendresse pour alimenter la relation par des qualités autres que des gestes techniques, énumère Louis Trudel. Nous nous faisons parfois dire que tout cela devrait aller de soi, mais ça ne va pas de soi, parce que les dimensions techniques du travail, les notions de productivité et les limites matérielles sont en compétition avec la dimension relationnelle. »

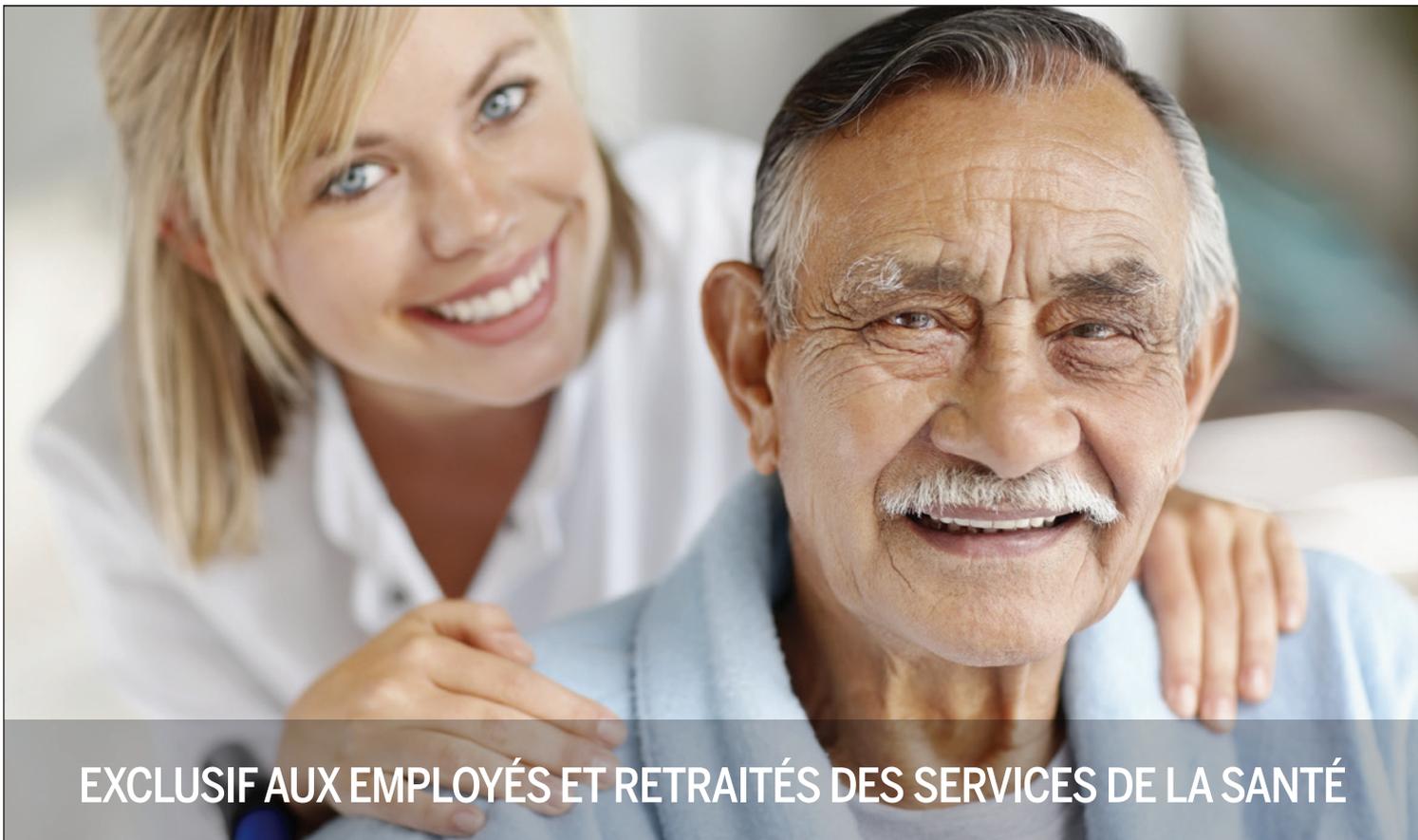
En plus de souligner que cette approche est bénéfique pour les résidents, Marie Bellemare insiste sur les avantages pour les soignants : « Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que nous avons ici un exemple de prévention intégrée au cœur même du travail, parce qu'en visant la relation de soins, on se trouve à agir pour améliorer à la fois la qualité des soins et la santé des travailleurs, notamment sur le plan psychologique, parce qu'ils sont plus satisfaits au travail. »

La recherche n'est pas parvenue à démontrer que les comportements jugés négatifs des résidents disparaissent lorsque l'ARS est utilisée lors d'un soin. Par contre, elle a mis en évidence la présence de comportements positifs (sourire, marque de reconnaissance) de leur part lorsqu'elle est mise en oeuvre. « D'habitude, explique Marie Bellemare, ce type de recherche évalue les comportements négatifs, mais pas ceux qui sont positifs. Notre façon de faire est une nouvelle façon d'appréhender les effets des approches de soins centrées sur la personne. » ♦

POUR EN SAVOIR PLUS

BELLEMARE, Marie, LOUIS TRUDEL, ANABELLE VIAU-GUAY, JOHANNE DESROSIERS, ISABELLE FEILLOU, ANNE-CÉLINE GUYON. Marie-Josée GODI. *L'approche relationnelle de soins dans les CHSLD : mieux comprendre son implantation et explorer son impact*, Rapport R-857, 125 pages. www.irsst.qc.ca/-publication-irsst-approche-relationnelle-soins-chsld-impact-r-857.html.

GUYON, ANNE-CÉLINE. « L'approche relationnelle de soins : qu'en pensent les soignants? », *Objectif Prévention*, vol. 34, n° 4, ASSTSAS, 2011. www.asstsas.qc.ca/dorésidentcuments/Publications/Repertoire%20de%20nos%20publications/OP/op344012.pdf



EXCLUSIF AUX EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DES SERVICES DE LA SANTÉ

MERCI!

Parce que vous êtes là au quotidien pour nous et nos familles, nous vous offrons des avantages uniques.

RABAIS EXCLUSIF ADDITIONNEL

sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs parce que vous êtes membre de l'OIIAQ

RETENUE SALARIALE DISPONIBLE

pour simplifier le paiement de vos primes

SERVICE RECONNU

97 % de nos clients travaillant pour les services publics nous choisiraient de nouveau¹

ASSURANCE DÉCÈS ACCIDENTEL

parce que nous avons à cœur de nous occuper de vous et votre famille

CONCOURS EXCLUSIF

20 week-ends détente à gagner²!

Obtenez une soumission!

1 800 322-9226

lacapitale.com/oiaq



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



La Capitale
Assurances générales

REGARDER VERS UN NOUVEL HORIZON !

Vous êtes à l'aise dans votre environnement de travail actuel, vous connaissez bien vos collègues, vos tâches vous sont familières et, avec le temps, un lien de confiance s'est établi entre votre patron et vous. Or, voilà que, d'ici quelques semaines, tout un pan de votre vie professionnelle sera modifié.

Avec l'aimable autorisation de l'ASSTSAS. Cet article a d'abord été publié dans la revue *OP (Objectif prévention)*, vol. 38, n° 2.

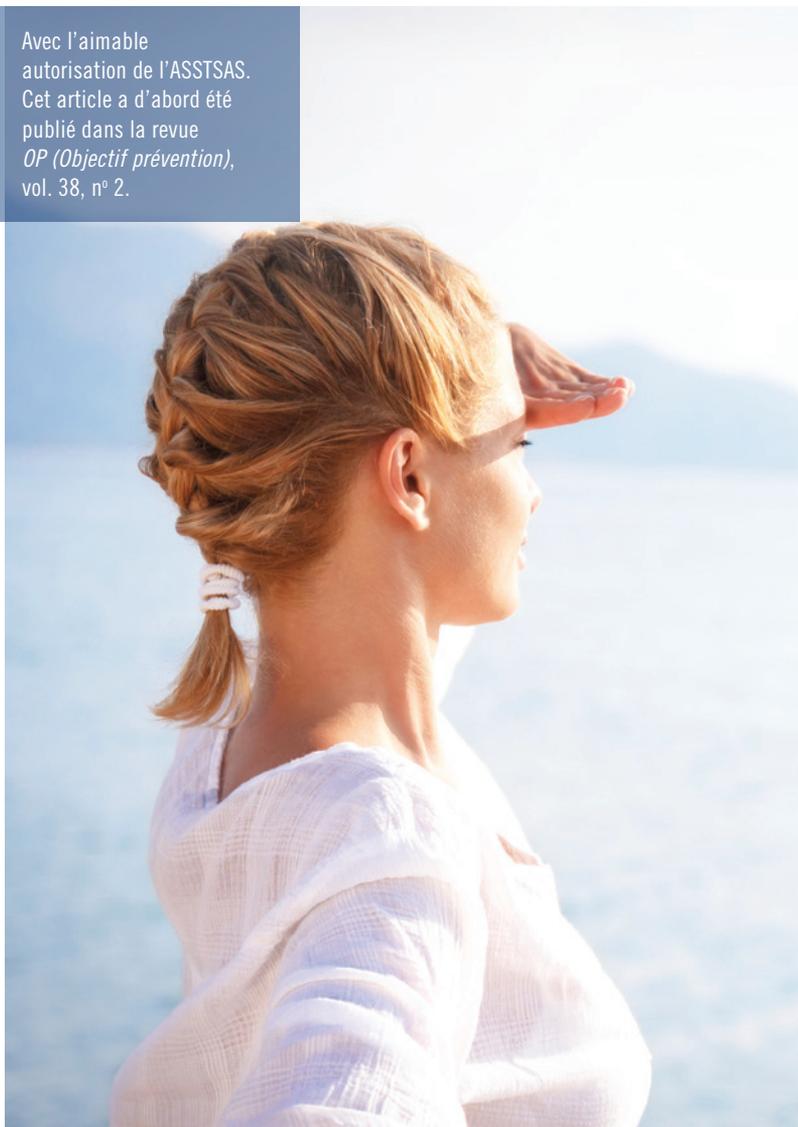
On vous apprend qu'à la suite de nouvelles mesures organisationnelles, vous serez affecté à un autre service. En conséquence, vous devrez travailler non seulement dans un nouvel environnement, mais aussi en effectuant de nouvelles tâches, avec de nouvelles personnes et un nouveau gestionnaire. Cela fait beaucoup de changements en un court laps de temps. « Comment seront mes nouveaux collègues? Quel est le climat de travail à cet endroit? Est-ce que je devrai refaire mes preuves pour qu'on reconnaisse mes forces et considère que je fais partie de l'équipe? Comment sera la relation avec mon nouveau patron? » Et là, s'installent, peu à peu, inquiétude et peur. Ces émotions peuvent se traduire par de la frustration ou de la colère. « Pourquoi moi? Après tant d'années de service, c'est tout ce que je récolte? En plus, il paraît que, là-bas, certains employés font la vie difficile à leurs collègues, il y a de la tension dans l'air. »

Regarder vers un nouvel horizon ! Ça dépend de qui ? De vous ! Vous êtes maître des conséquences du changement.

Tout ce que vous perdrez avec cette nouvelle fonction défile alors dans votre tête. Vous craignez d'être malheureux. « Pourrais-je prendre ma retraite plus tôt que prévu? » L'inconnu est souvent perçu comme une menace pour l'être humain. Notre cerveau et nos pensées passent alors en mode « danger », ce qui conditionnera un comportement défensif.

Traverser le changement en gardant le cap

Une chose est certaine, des changements dans nos vies, il y en aura toujours, qu'ils soient d'ordre personnel ou professionnel. Ceux choisis et voulus seront nécessairement mieux acceptés et, souvent, mieux vécus. Les événements ou les changements imposés, non souhaités ni planifiés, seront-ils aussi bien vécus? La réponse est « ça dépend ». Ça dépend de qui? De vous! C'est tout de même une bonne nouvelle! Vous êtes maître des conséquences du changement. Ainsi, vous n'avez pas initié le changement, il vous est imposé et vous ne pouvez rien y changer? Vous avez tout de même le loisir de choisir entre le vivre difficilement ou, à l'inverse, avec ouverture sur les effets positifs qu'il pourra entraîner à court ou à long terme.



Prenez l'exemple d'une occasion de changement dans votre équipe de travail. Voyez les différences dans l'attitude, le comportement et le langage chez vos collègues. Observez ceux qui dégagent une énergie positive : comment réagissent-ils, que disent-ils et, surtout, quel effet suscitent-ils chez les autres ? Possiblement un effet d'entraînement vers un objectif à atteindre. En observant bien les gens qui avancent, vous obtiendrez quelques indices sur les moyens de vivre un changement avec plus de facilité.

Recadrer pour voir les opportunités

Le recadrage amène à considérer une situation avec un autre point de vue, en référant aux faits (et non aux interprétations) reliés à cette situation. En d'autres termes, cela signifie percevoir, évaluer ou juger sous un autre angle, changer de regard sur les événements ou les personnes, et ce, dès que le cerveau se met en mode « danger ».

Lorsque vos pensées recherchent la cause d'une situation, c'est votre cerveau droit qui est actif, le rationnel. Pendant que vous ressentez de la peur, de la colère ou de la frustration, beaucoup de temps peut s'écouler. Comment sortir de ce schème de pensée à la forme négative ?

C'est avant tout une question d'attitude et de recadrage. Les changements peuvent être vus comme des opportunités d'accomplir de nouvelles tâches, avec le sentiment qu'il est possible d'apprendre encore et de se développer, en plus de rencontrer de nouvelles personnes fort sympathiques avec qui il est agréable de travailler.

Regarder en arrière ne fait pas avancer plus rapidement. En contexte de changement, la recherche des causes ne fait pas avancer. Visez plutôt des objectifs souhaités. Voyez ce que vous pourrez tirer de positif avec les conséquences réelles (plutôt que celles anticipées). Certes, un recul et une réflexion sur la situation s'imposent. Graduellement, des perspectives s'installeront et vous pourrez dire : « Je n'avais pas vu ça comme ça ! » Gardez le cap sur vos objectifs et non sur les événements.

Le principe de recadrage s'applique aussi aux gens. Par exemple, Nathalie, préposée aux bénéficiaires, trouvait difficile de travailler avec Manon. Selon elle, Manon était trop lente, le travail n'avancait pas assez vite. Un jour, elle accompagne Manon auprès d'un client qui souffre d'Alzheimer et qui perçoit toujours le moment du soin comme une punition. Nathalie observe Manon qui procède

DES MOTS QUI FREINENT, DES MOTS QUI PROPULSENT¹

FREINS

POURQUOI
ÉCHEC
MAIS
CONTRE
ESSAYER
EXPLICATION
PROBLÈME
CAUSE
CONNAÎTRE
OPPOSER
DISTINGUER
DIVISER
AFFRONTER
OPPOSER
INQUIÉTER
LIMITES

MOTEURS

DANS QUEL BUT
RÉSULTAT
ET
AVEC
FAIRE
SOLUTION
OBJECTIF
CONSÉQUENCE
RECONNAÎTRE
APPOSER
RELIER
CONJUGUER
CONFRONTER
COMPOSER
RASSURER
OPPORTUNITÉS



PAR JOSIANNE BROUILLARD
Conseillère, ASSTSAS

Pendant que vous ressentez de la peur, de la colère ou de la frustration, beaucoup de temps peut s'écouler.

avec calme et en consacrant le temps nécessaire pour compléter sa tâche. À la fin du soin, le client était détendu et de meilleure humeur pendant des heures. Depuis, Nathalie porte un autre regard (recadrage) sur la façon dont Manon travaille. Elle voit les répercussions positives de son rythme.

Opportunité de créativité

Les comités paritaires de santé et sécurité du travail qui se voient imposer des baisses de budget ou de ressources pourraient être tentés de baisser les bras. Toutefois, ceux qui parviennent à persévérer sont ceux qui trouvent des alternatives en utilisant leur créativité. Ils gardent leur but en tête et réfléchissent aux moyens pour l'atteindre. Ainsi, quel que soit le contexte, si un changement s'impose, il importe de se rappeler l'objectif et de demeurer proactif. ♦

RÉFÉRENCE

¹ KOURILSKY, Françoise.
Du désir au plaisir de changer, 5^e édition,
Paris, Dunod, 316 pages.

L'ART DE SURFER SUR LE CHANGEMENT

Depuis le début de l'humanité, il n'existe qu'une seule constante : le changement.

Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre parler de résistance au changement.

Pourtant, ce n'est pas au changement que les gens résistent, mais bien à l'émotion négative qu'il provoque.

Si je vous annonçais que vous venez de gagner 10 millions de dollars! Tout un changement, n'est-ce pas? Je doute fort que vous y résistiez, car l'émotion serait positive : liberté, possibilité, joie, excitation! Par contre, quand votre organisation vous impose une nouvelle façon de procéder, quelle est votre émotion? La plupart risquent de ressentir frustration, insécurité, cynisme ou résignation. Avouez que c'est l'émotion créée par le changement, et non le changement lui-même, qui affecte votre qualité de vie et votre performance.

Avec l'aimable autorisation de l'auteur et de l'ASSTAS. Cet article a d'abord été publié dans la revue *OP (Objectif prévention)*, vol. 38, n° 2.

Nos patterns émotionnels

Nous avons tous des *patterns* qui nous rendent très prévisibles face aux difficultés. De fait, biochimiquement, nous sommes tous « accros » à certaines émotions négatives : les insécures deviennent plus insécures, les frustrés plus frustrés et les cyniques plus cyniques. Il faut connaître le mal contre lequel on se bat !

Nous pensons trop souvent, à tort, que nous sommes victimes des événements, qu'ils ont le pouvoir de déclencher des émotions que nous ne contrôlons pas. Sauf que nous ne sommes pas heureux par hasard, pas plus que nous ne sommes performants par hasard.

La qualité de notre vie dépend de la qualité des émotions que nous ressentons tous les jours. Notre état émotionnel détermine notre niveau de bien-être et de performance, c'est-à-dire notre capacité d'adaptation à l'environnement en mettant notre intelligence, notre conscience au service de résultats souhaités. Face à l'adversité, c'est notre *pattern* émotionnel dominant qui ressort et celui-ci réfère à une jolie combinaison de nos réactions inconscientes, innées et apprises.

Développer l'intelligence émotionnelle

Pour y arriver, il faut apprendre à reconnaître nos *patterns* et à développer de petites ruses pour amener nos réactions à servir davantage notre bien-être et à faire ressortir le meilleur de nous-mêmes.

Nos humeurs et nos émotions sont programmées dans notre cerveau. Notre physiologie réagit à chaque émotion selon un code précis et répétitif. En agissant consciemment sur nos états intérieurs, nous pouvons déjouer notre cerveau pour créer une émotion et une sensation physique (inspiration, motivation, énergie, etc.). Par exemple, faire « comme si » et imiter des attitudes peuvent être une stratégie pour déjouer son cerveau quand on souhaite modifier son état émotif. Autre astuce, la respiration diaphragmatique altère la biochimie du cerveau, stimule le système parasympathique qui crée de la détente. Utilisée consciemment, la respiration peut être un bon outil contre l'anxiété.

Notre perception de la réalité est construite, elle est arbitraire. Nous sommes littéralement des machines à nous raconter des histoires. Alors, pour nous aider à sortir d'un état de fatigue et de déprime, aussi bien nous raconter des histoires



PAR ISABELLE FONTAINE
Coach, conférencière en
psychologie de la performance
et de l'influence

La qualité de notre vie dépend de la qualité des émotions que nous ressentons tous les jours. Notre état émotionnel détermine notre niveau de bien-être et de performance, c'est-à-dire notre capacité d'adaptation à l'environnement en mettant notre intelligence, notre conscience au service de résultats souhaités.



qui nous donnent de la force, qui nous amèneront dans des émotions telles que l'appréciation, l'assurance, la confiance, la vitalité, la gratitude, le calme, la sérénité.

De même, il est profitable de s'inspirer de personnes « à *pattern* positif », capables de générer des perceptions, des attitudes et des actions mobilisatrices face à une situation. Le choix judicieux de musique, de films, d'activités, de passions sont d'autres bons outils pour nourrir les émotions positives et renforcer nos circuits neurologiques. Nos émotions sont contagieuses. Alors, contaminons les autres positivement et arrangeons-nous pour être contaminés par des personnes positives. Tout le monde ne s'en portera que mieux ! ♦

BIENVENUE

DU 1^{er} MARS AU 30 JUIN 2015

Achale, Helen Taku	Aubé, Julie	Belal, Lydia	Blackburn Coté, Marilyn	Bouthillier, Isabelle
Achod, Sonam	Aubin-Dubé, Andréanne	Béland, Geneviève	Blanchet, Marie-Ève	Bouzidi, Sid Ahmed
Addai, Patrick	Aubourg, Marie-Simone	Béland, Suzy	Blanchette, Guy	Bowes, Carol-Ann
Addison, Catherine	Auclair, Vanessa	Bélangier, France	Blouin, Cassandra	Bradshaw, Sarah
Adido, Béatrice	Auclair Savard, Christelle	Bélangier, Véronique	Boies, Catherine	Braidwood, Lindsay
Adjaoud, Elhachemi	Aucoin, Mélanie	Belen-Duka, Neslie-Jane	Boissonneault, Kim	Brault, Jennifer
Adriano, Vien Angeline	Audet, Caroline	Belfatmi, Fatima	Boisvert Pinet, Adreanne	Breault, Carol-Ann
Afonso, Nancy	Audet, Katy	Belhadj, Hicham	Bokbot, Sarah	Breault-Bolduc, Millie
Agamestor, Fabriste	Auger, Alexandra	Béline, Marie Marthe	Bolduc, Kim	Breton, Mélanie
Agella, Dieudonné	Awada, Fatima	Bélisle, Marie-Ève	Bolduc, Stéphanie	Breton, Véronique
Aguilar Echeverria, Ana Gabriela	Ayotte, Vicky	Belkhiri, Hamanou	Bonenfant, Isabelle	Brochu, Sophie
Ahmed Tayeb, Hakim	B.-Martel, Stéfanie	Ben Belkacem, Abdelkader	Bonin Kenfack, Mabelle Stéphanie	Brousseau, Kathy
Aissa, Taha Elkhalil	Babin, Cassandra	Ben Fadhel, Hamdi	Bonneau, Lisa-Marie	Brousseau, Marie-Hélène
Ait Oumessaoud, Hakima	Baccay, Fredizminda	Benbow, Latayo	Bonneau, Nathalie	Brulé, Sarah
Ait Sidhoum, Fatima	Badiambile Bintu, Vitale	Bencheikroun, Hassan	Bordonaro, Giovanna	Bruneau, Denis
Aka, Jean Paul Ellouo	Badio, Ginette	Benhaddou, Soraya	Borduas, Terry-Anne	Bruneau, Karine
Akrour, Madjid	Bairouk, Najia	Benitez Vergara, Leonardo José	Boretsky, Ellen	Bukuru, Antoinette
Albu, Ruxandra Daniela	Balan Radulova, Olga	Benjaa, Sanae	Borloz, Émilie	Bunting, Shannon
Allard, Audrey	Ball, Marie-Ève	Benjamin, Ketia	Bottex, Vanessa	Busque, Vicky
Altidor, Georgie	Bamba, Hamed Bambadjan	Benoit, Carol-Ann	Bouabdallah, Nadhir	Bussièrès, Alexandra
Altidor, Olivier Sam	Baratang, Dioverlynn	Bergeron, Audrey	Boualam, Omar	Cadet, Saintaline
Alvarez, Niurys	Barrière, Julie	Bergeron, Frédérique	Boualem, Sabrina	Cadieux, Brigitte
Alvarez, Sara	Barsalou, Karine	Bergeron-Huser, Karolanne	Bouchard, Dominique	Cadotte Gingras, Catherine
Alwaphi Ahmed, Lala Aicha Idrissa	Bastien, Kim	Bernard, Emilie	Bouchard, Donald	Cadrin, Shanny
Ambroise, Ardine	Bautista, Conchita	Bernard, Jean-Ernst	Bouchard, Hélène	Calve, Alexandre
Amirnia, Mahta	Bautista Jerusalem, Aileen Fe	Bernard, Johanne	Bouchard, Nathalie	Camiré, Marie-Ève
Amiteko, Okito	Bazin, Catherine	Bernard, Valérie	Bouchard, Sandra	Campeau Vallée, Gabrielle-Loup
Ampleman, Marie-Hélène	Beauchemin, Josée	Bernard-Roberge, Sara	Boucher, Audrey-Ann	Campion, Lindsay
Andrew, Cindy Ann	Beauchemin, Lara	Bernier, Belinda	Boucher, Josée	Camurri, Carlo
Anghame, Khalid	Beaudette, Patrick	Bernier, Christina	Boucher-Lavigne, Stéphanie	Cangé, Hamel
Anglehart, Rachel	Beaudry, Shanny	Berrouët, Emmanuela	Bouffard, Mathieu	Cano Rodriguez, Rocio
Anouman, Bedi Roseline	Beaudry-Paquette, Faye	Berthelot, Jennifer	Bouillon, Stéphanie	Canuel, Sabrina
Antoine, Lucknie	Beaulac, Véronique	Bertrand, Valérie	Boulajrouf, Hicham	Carbonneau, Vicky
Antoine, Pierre-Richard	Beaulieu, Geneviève	Biard, Annick	Boulet, Sonia	Carle, Cassandra
Aohongjiang, Zunong	Beausoleil, Mélanie	Bikor - Aziankou, Komi	Boulhane, Fatima Zahra	Caron, Cathy
April, Lizon	Beauvais, Manon	Bila, Kivangama Pitchou	Bounoua, Nadia	Caron, Chantal
Arguin, Roxane	Bédard, Anick	Bilodeau-Lamarre, Kim	Bouquet, Martine	Caron, Lory-Ann
Arias, Elizabeth	Bédard, Sacha	Bina Muabila, Joséphine	Bourai, Arab	Caron, Marie-Ève
Arsenault, Chloé	Bédard, Sandra	Binet Veilleux, Stéphanie	Bourbonnais, Andréa	Caron, Martine
Arsenault, Megan	Bégin, Isabelle	Bisson, Kim	Bourbonnais, Katherine	Carrière, Jenny
Arsenault, Mélissa	Begue, Remi	Bissonnette, Audrey	Bourgeois-Turcotte, Jolyane	Carrière, Nancy
Asseille, Nyrvania	Behnamfard, Shaghayegh	Bissonnette, Flavy	Bourget, Marie-Andrée	Carrillo Alcalde, Vanessa
Attal, Fatiha	Belaid, Khedidja	Blackburn, Karina	Bouthillette, Luc	Castedo Mahia, Maria De Las Nieves



Castillo, Myla	Chouinard, Jessie	Croteau, Ariane	Desfourneaux, Olivier	Dubé Simard, Jean-Philippe
Castonguay, Émilie	Chouinard, Stéphanie	Cyr, Audrey-Marie	Desir, Kenny	Dubé-Bérubé, Jessie
Caumartin, Kim	Chrétien-St-Pierre, Cloé	Cyr, Brigitte	Desjardins, Benoit	Dubois-Godin, Jessica
Cayer, Geneviève	Clairmont-Bolduc, Sarah	Cyr, Cynthia	Desmarais, Julie	Duchesne, Jessica
Cayouette, Annie	Clark, Patrick	Cyr, Stéphanie	Desmarais, Sophie	Duclos, Guillaume
Cedieu, Kerline	Clervil, Patricia	Cyr-Gosselin, Cindy	Despatie Mair, Christy	Dufault, Dominique
Celestin, Angela	Cloutier, Jolyan	Dahmani, Mohamed	Desroches, Karine	Dufour Lagacé, Amélie
Chagnon, Diane	Cloutier, Karine	Daigneault, Émélie	Desroches Roy, Tammy	Dufresne, Marie-Pier
Chamberland, Cynthia	Cloutier, Maude	Daigneault, Marie-Soleil	Dessin, Lovely	Dugas-Sauvageau, Isabelle
Chamberland, Marie	Cloutier, Robert	Dalencourt, Jimmy	Deveault, Cassandra	Dugat Duverseau, Julie
Chamberland, Marie-Josée	Cloutier, Sandra	Dali, Hourouk	D'Haiti, Valdine	Duguay, Marie-Andrée
Chamberland Fournier, Vanessa	Cloutier, Sarah	Daly, Valérie	Di Fruscio, Cassandra	Duguay, Sonia
Champagne, Rode Marthe	Cobilla, Marissa	Dame, Catherine	Diallo, Ramatoulaye	Duhamel, Sandra
Champagne Bastien, Frédérique	Colbert, Caroline	Damghani, Zahra	Diaouné, Mamadou	Dulude Zarboni, Vanessa
Chaoui, Drissia	Colecchio, Jessica	D'Amour, Hélyze	Didier, Geneviève	Dumaresq, Cyntia
Chaouki, Nour Edine	Collins, Joanne	Dancause, Alexandre	Dieudonné, Judeline	Dumitru, Constanta
Chaouni, Mostapha	Colon, Nedge	Danshyna-Zhdanova, Oxana	Dieujuste, Marie-Claude	Dumont, Annie
Chaput, Alexandra	Comtois, Hélène	Daoust, Catherine	Dionne, Maryse	Dumont, Cassandra
Charbonneau, Caroline	Cordoba Gonzalez, Brenda Aimée	Darang, Max-Hubert	Dionne, Mylène	Dupont, Annie
Charbonneau, Roseline	Cornec, Lorelyn Alegre	Darchen, Karine	Diop, Oulimata	Dupont, Julie
Charbonneau, Stéphanie	Cosenza, Emmanuella	Dauderis, Dana	Djari, Farid	Dupuis, Lynda
Charbonneau Daigle, Julie	Côté, Angie	Dauphinais, Jessica	Djebbar, Mohamed	Dupuis, Mélanie
Charest, Marie-Ève	Côté, Catherine	Davy, Tishawna	Dobie, Bailey	Durand, Cindy
Charest, Philippe	Côté, France	De Bellefeuille, Laurence	Domgang Takoumbe, Rosine	Durand, Éric
Charland, Annie-Claude	Côté, Gabrielle	De Castro, Marybert	Dorcély, Marlyne	Durivage-Prévost, Audray
Charland, Cynthia	Côté, Jean-Mathieu	De Jesus, Jamaica	Dorneval, Monroe	Durocher, Marie-Elaine
Charles, Daphnée	Côté, Johanne	De Lafontaine, Nikolas	Doucet, Mélina	Durocher, Stéphanie
Charles, Samura	Côté, Mathieu	De Leon Flores, Vernissa	Douglas, Kim Natasha	Dyer, Patrick
Chartrand, Mélanie	Côté-Lenseigne, Sandra	Deblois, Catherine	Doulis, Méissa	Eby, Kamenan Zephirin
Chartré, Julie	Côté-Mc Gillivray, Roxanne	Deloge, Janette	Drapeau, Janie-Claude	Edmond, Sheila
Chatillon Morin, Jessica	Couillard-Després, Mireille	Demosthene, Carlette Joane Louise	Drolet, Isabelle	El Ghomari, Nawal Mahgoub
Chauret, Marie-Claude	Coulibaly, Loho Angele	Denis, Fredly	Drouin, Cloé	El Jabiri, Nadia
Chavanelle, Kim	Coulombe, Geneviève	Denis, Jennylove	Drouin, Coralie	El Youssef, Siham
Chedjou Tchakounte, Nacyre	Coulombe-Gagnon, Kim	Derouiche, Abdelkrim	Drouin, Meggy	Element, Wendy
Chemrouk, Yacine	Cournoyer-Robitaille, Carol-Ann	Desaulniers, Camille	Dubé, Anne-Marie	Ellefsen-Tremblay, Erika
Cheng, Ming	Courville-Marinier, Cristal	Désaulniers, Hugo	Dubé, Danika	Ellis, Barbara
Chérémont, Nadège	Coutu, Émélie	Désaulniers, Steven	Dubé, Guillaume	Elsie, Obas
Chermiti, Kaouther	Couture, Elise	Desautels, Annie	Dubé, Karine	Ermonfils, Justine
Cherubin Desrosiers, Kedna	Couture Brochu, Émélie	Desbois, Mélissa	Dubé, Laurence	Esguerra, Kimberley
Chevalier, Marie-Elsie	Couturier, Pier-Émily	Deschamps, Alex	Dubé, Noémie	Esteve, Joanne
Chevrette, Isabelle	Creese, Tiffany-Tanya	Deschenes, Jennifer	Dubé, Olivier	Estrada, Josefina
Chiranus, Mihaela	Crits, Isabelle Maria Marthe	Deschênes, Cathy	Dubé, Valérie	Exantus, Brunette
Cholette, Monica	Croitour, Lucica	Descôteaux, Matthieu	Dubé Savard, Jessica	Farand, Mélissa

BIENVENUE

DU 1^{er} MARS AU 30 JUIN 2015

Farly-Williams, Debbie	G. Dupuis, Irène	Girard, Dominic	Hansen, Kayley	Jean Gilles, Narah
Farokhpourlangroudi, Mona	Gagné, Jean-Sébastien	Girard-Parent, Karine	Harvey, Marie-Ève	Jean-Baptiste, Shaina
Farquhar, Amanda	Gagné, Marianne	Girard-Pelletier, Katherine	Hazell, Lisa	Jean-Baptiste, Trycia
Farsizadeh, Sima	Gagné, Méliissa	Gladu, Tania	Hébert, Audrey	Jean-Baptiste, Véronique
Faubert, Agathe	Gagnon, Jessica	Godbout, Diane	Hébert, Catherine	Jeanson-Beaulieu, Sabrina
Faucher, Cynthia	Gagnon, Jessie	Godbout Morin, Myriam	Hébert, Mélanie	Jeffrey, Amy
Faucher, Lise	Gagnon, Katherine	Godin, Martine	Hemmings, Sanaine	Jerôme Colimon, Ketleen
Faustin, Yves-Laure	Gagnon, Marie-Christine	Gonzalez Figueroa, Lorena	Henchey, Sarah Elizabeth	Jetté, Karine
Favreau, Jacinthe	Gagnon, Mélanie	Gosselin, Marc-André	Hennine, Mustapha	Jimenez, Tanya
Fenelon, Jean Wilbert	Gagnon, Stéfanie	Gosselin, Mélanie	Héroux, Anne-Marie	Jodoin, Guillaume
Fenelon, Rachele	Galan-Santamaria, Ana Judith	Gosselin, Nathalie	Hick, Emmanuelle	John Lamothe, Jenner
Fiola-Lefebvre, Samantha-Lee	Galarneau, Stéphanie	Gosselin-Bibeau, Laurence	Hoare, Kristina	Johnson, Megan
Fiset, Annick	Garipey, Karine	Gougoux, Omaira Lucia	Hogan, Keith Thomas	Johnston, Sabrina
Fiset, Katherine	Gatien, Suzanne	Gouin, Marie-Ève	Houari, Abdelmadjid	Jolicoeur, Chloé
Fitzback-Lantin, Pascal	Gaudreault, Audrey	Goulet, Dominic	Houle, Claudia	Joly, Patricia
Flamand, Mariane	Gaulin, Tina	Goulet, Valérie	Houle, Stéphanie	Joseph, Cynley Valerie
Fleury, Samuel	Gaumont-Bouchard, Alexandra	Goyette, Lorraine	Hssaida, Zineb	Joseph, Erline
Flood, Jessica	Gauthier, Andréanne	Grant-Acé, Marie Gugelene	Hufane, Malayka	Joseph, Mancia
Flores, Nenet	Gauthier, Christine	Gratton, Ariane	Huggins, Shanaad	Joseph, Marlyne
Flores Del Aguila, Karina Cecilia	Gauthier, Jessica	Gravel, Claudia	Huneault, Cindy	Joseph, Myrlande A.
Folefack Jatsa, Atavide	Gauthier, Jessica	Gravel, Émilie	Hunter, Natasha	Joseph, Sharley Shad
Fond-Rose, Marie Weslyne	Gauthier, Josée	Gravel, Jessie	Huot, Andréa	Joubert, Lucie
Forest, Sonia	Gauthier, Laurie	Grenier, Caroline	Huppé, Nancy	Julien, Samuelle
Forget, Brianna	Gauthier, Lysane	Grenier, Kim	Huqueleux, Karine	Junio, Julius Jason
Fortier-Marcoux, Laurence	Gauthier, Mélissa	Grenon, Marilou	Hutanu, Rodica	Justafort-Antonio, Belinda Myriam
Fortin, Andréanne	Gauthier, Sidgy	Grenon, Vanessa	Ibnouzahir, Hamza	Juteau Roy, Jessica
Fortin, Gabrielle	Gauthier, Stéphanie	Grier, Allison	Idider, Abdellah	Kadiamba, Kalala
Fortin, Josée-Anne	Gauthier Tanguay, Tanya	Grimard, Marie-Josée	Idrissi Azzouzi, Khadija	Kakpo, Tonavi Clément-Brice
Fortin, Tania	Gauvin, Martine	Gronoin, Lycia	Imamovic, Amra	Kakuru, Judith
Fortin-Ochoa, Suzanna	Gbane, Brahim	Gronoin Cid, Nicole	Imbleau, Monique	Kalyn, Nathania
Fortin-Parent, Jesseca	Gélinas, Audrey	Guay, Méliissa	Isidor, Chamji	Kanellopoulos, Tonia
Fournier, Chloé	Gélinas-Desnoyers, Jacinthe	Guerin, Mélanie	Isma, Hedwige Nathalie	Kanga, Ya Gervais
Fournier, Sophie	Gendreau, Anne-Sophie	Guillaume, Urielle	Jacques, Audrey	Karire, Nadia
Fournier-Rioux, Maude	Germain, Sarah-Gerna	Guillemette, Caroline	Jacques Guénette, Marc-André	Kedré, Ousmane
Fournier-Roussel, Noémie	Gertilus, Kétia	Gyane, Hilda	Jalbert, Stéphanie	Keita, Mandognan
Frade, Dina	Gharbi, Bechir	Hachlaf, Nawal	Jean, Cynthia	Kemkuining Mamoyo, Jeanne
Francois, Florence	Giguère, Jessica	Hallé, Kathleen	Jean, Deborah	Kenfack Mafotsa, Elise
François, Guydeline	Gil Or, Anna	Hamdouchi, Malika	Jean, Fabiola	Kennedy-St-Laurent, Cynthia
Frégeau, Judith	Gilbert, Marvin Lefort	Hamel, Mickel-Anne	Jean, Marc-Antoine	Kercy, Marylene
Frère Lavallée, Joanie	Gilbert, Sabrina	Hamid, Karima	Jean, Marie Fraudia	Ketwan, Nour
Frost, Meghan	Gilbert, Sarah	Hamidi, Shima	Jean, Nazer	Khatir, Ghenima
Fuamba, Arlette Mbelu	Gingras, Casandra	Hanbury, Laurence	Jean, Rhode Esther	Kim, Khy Anne
Fuoco, Carmela	Girard, Audrey	Hane Ep Sarr, Mariama Lick	Jean, Robert	Kim, Lilya



Kindermann, Gabriele	Lahfari, Hajar	Lavoie, Yana	Levesque, Nancy	Malo, Alexandre
King, Brittany	Lajeunesse, Samy-Joe	Lavoie-Bergeron, Candy	Lévesque, Kim	Malo, Arielle
Koffi, Kouassi Jean-Baptiste	Lajoie, Tommy	Lazarre, Jean-Gérald	Lévesque, Mélina	Maltais, Annie
Koller, Dianne	Lalancette, Elsa	Leanca, Ecaterina	Lévesque, Patricia	Manalad, Angelica Jessca
Kongolo, Kamba	Lalande Masson, Hanabel	Lebdiri, Mourad	Lévesque-Carey, Mélissa	Manoto, Noreen
Kor, Sopharâth	Lam, Lolita	Leblanc, Audrey-Ann	L'heureux, France	Marchand, Anik
Kouakou, Yao Ahou Yvette	Lambert, Amélie	Leblanc, Patrick	Li, Siqi	Marcil, Judith
Kunsevi, Aho	Lambert, Emilie	Leblanc, Zoé	Likova, Tsvetanka	Marcotte, Joanie
L. Chagnon, Véronique	Lambert, Patricia	Leblond, Florence	Lindor, Marie Michelle	Marcoux, Martin
Laaha, Mohamed Chaouki	Lamothe, Mélanie	Leblond-Hunter, Nancy	Lindsay, Jennifer	Mardas, Nektaria
Labar, Sonya	Landry, Laurie	Lebrun, Audrey	Lirette, Jennifer	Marin, Mylène
Labelle, Maïa	Landry Dubé, Dave	Leclair, Aline	Locquiao, Ryan Scott	Marois, Geneviève
Labelle-Samson, Danielle	Langevin, Julie	Leclerc, Mélanie	Lopez, Estrella	Martel, Claudine
Labelle-Vernier, Sophy	Langlois, Nancy	Leclerc, Metuchela	Lopez, Myla	Martel, Pascale
Laberge, Julie	Languy, Lorrie-Clara	Leduc, Chloé	Lorentzatos, Janet	Martin, Chantal
Laberge, Marie-Michèle	Lanouette, Marie-Hélène	Leduc-Poulin, Katherine	Lorenzato Garibay, Carolina	Martin, Cindy
Labonté Blanchette, Émie	Lapeine, Derly	Lee, Benedicta	Lores, Katherin	Martin, Mélissa
Labossiere, Smith	Laplante, Stéphanie	Lee, Katrina	Losse, Stanley	Martinez, Luz Elizabeth
Labranche, Frédérique	Lapointe, Charlie	Lefebvre, Kim	Loubaki Loumpangou, Franck Patricia	Martinez Orozco, Ignacia Del Carmen
Labranche, Mélanie	Lapointe, Emilie	Lefebvre, Marie-Ève	Louis, Jocelyne	Mary, Leya
Labrecque, Kim	Lapointe, Marie-Célyne	Lefort, Valérie	Louissaint, Jhon's Kerby	Massé, Jessica
Lacasse, Pierre-Luc	Lapointe, Stéphanie	Legal, Aicha	Louissaint, Shesca Rénéus	Massé, Tamara-Lee
Lachance, Annie	Lapointe, Tanya	Légaré, Sophie-Anne	Louissaint, Stéphanie	Masson-Pelletier, Andréa
Lachance-Aubé, Jessica	Laprise, Claudia	Legault, Lynne	Louniemo Bakebila, Severine Nicia	Matchum Tamgha, Thérèse Marie
Lachapelle, Catherine	Laprise, Sophie	Legault-Trépanier, Julie	Lozama, Rubens	Mateus Farinha, Sandra
Lacharité, Julie	Laref, Lamia	Léger, Camille	Lozama-Florial, Misly	Matheson, Corrine
Lacombe, André	Larocque, Cynthia	Lemay, Cassandra	Lubin, Lucille	Mathieu, Guylaine
Lacroix, Jessica	Larocque, Jessica	Lemay Mathieu, Roxanne	Lucido, Bibiana	Mathurin, Joris
Lacroix, Johanne	Larose, Geneviève	Lemelin, Joanie	Lumagip, Arlene	Mathurin, Sandra
Lafflamme, Annick	Larose, Paryse	Lemieux, Nancy	M. Lafontaine, Cynthia	Mathurin-Parente, Henrica-Laureine
Lafflamme, Susan	Larouche, Annie-Pier	Lemieux, Véronique	Mackenzie, Holly	Matondo-Luwombolo, Mathy
Lafontaine, Mona	Larrivée, Élika	Lepage, Cynthia	Magoon, Kathy	Matteau, Carole
Laforge, Vanessa	Laurin, Mélissa	Lepage, Jessica	Maheu, Maya	Mayot, Audrey
Lafrance, Amélie	Laurin-Bergeron, Amilie	Lepage-Cabeceiras, Shirley-Ann	Maignan, Kattleen Alexandrine	Mazile, Annaïcart
Lafrance, Guylaine	Lavallée, Andréanne	Lépine, Alexandra	Mailloux, Marie-Claude	Mbaheu, Edith
Lagacé, Catherine	Lavoie, Anne-Marie	Lépine, Caroline	Mainville Gagnon, Justine	Mbobochi, Bitisho
Lagacé, Gabrielle	Lavoie, Audrey	Lépine, Stéphane	Maisonnette, Jessyca	Mbougou Mahoungou, Daïge Amour Leneche
Lagacé, Nathalie	Lavoie, Emilie	Leroux, Audrey	Majano Machuca, Jessena	Mc Aslan, Patricia
Lagotte, Isadora	Lavoie, Marie-Claude	Leroux, Catheryne	Major, Vanessa	McKay, Victoria
Laguerre, Rose-Laure	Lavoie, Mélanie	Lessard, Isabelle	Makar, Hanaa	McNamee, Warren
Lagueux, Karianne	Lavoie, Pascale	Létourneau, Ève	Malbranche, Mary	Mechani, Nacima
Lagueux, Maude	Lavoie, Tammy	Létourneau-Forget, Trycia	Mallais, Gilbert	Melançon-Gagnon, Katy
Lahaie, Rollande	Lavoie, Vanessa	Lévesque, Caroline		

BIENVENUE

DU 1^{er} MARS AU 30 JUIN 2015

Mercier-Ullhorn, Mylène	Morin, Laurence	Noël, Stéphanie	Parizeau, Luc	Pigeon, Michael
Merghad, Habiba	Morin, Marie-Ève	Nolin, Johanne	Parker-Labonté, Mélanie	Pilorge, Rose-Michèle
Méritil, Jean Rocheny	Morin, Marie-Josée	Noumi Noumi, Lylie Gwladys	Pasteur, Péguy-Lee	Pinsince, Véronique
Merveil Ylarion, Elmonise	Morin, Marie-Josée	Novacovici, Laura	Patenaude, Manon	Pintiève Fleurent, Rose-Guerline
Meunier, Vanessa	Morin, Valérie	Nsungani, Mina	Patrice, Marie-Ève	Placide, Suzie
Mfulambi, Bwanga Chantal	Morin, Vanessa	Ntscham, Antoine Charly	Paul, Jean Gardy	Plante, Caroline
Miandabu, Elamenji Agnes	Morin-Perreault, Marissa	Nzeuga Djomou, Nathalie	Payen, Ratna	Plouffe, Samantha
Michaud, Marianne	Morissette, Émilie	Oblades, Karen	Pedro, Patricia	Plourde, Marie-Pier
Michaud, Mélanie	Morissette-Caron, Mélanie	Odabi, Joëlicia	Pelchat, Bianca	Plourde, Mélissa
Michaud, Sophie	Morneau, Caroline	Ohoue, Akébié Bernadette Clarisse	Pellerin, Éric	Poirier, Brigitte
Michaud-Lévesque, Myriam	Moroz, Sherry Lee	Omar, Sagal Rashid	Pelletier, Claudia	Poirier, Natacha
Michel, Roxanne	Morton, Shannon	Osterlé, Laurent	Pelletier, Emilie	Poirier, Sabrina
Miladi, Hassen	Mouain, Fadoua	Ottawa, Andrea	Pelletier, Karine	Poirier, Sarah
Milazzo, Josie	Moussignac, Alexandra	Ouahchia, Fatma-Zohra	Pelletier, Kate	Poirier-Lagacé, Mélanie
Milot, Audrey	M'Po, M'bobayiara	Ouarab, Rosa	Pelletier, Kim	Polynice, Ivenie
Minzis, Tatjana	Mtiri, Manel	Ouellet, Fanie	Pelletier, Marie-Pier	Pooyanmehr, Raheleh
Mistal, Idamise	Mujinga Katalay, Christelle	Ouellet, Jessica	Pelletier, Maxime	Possible, Vladimir
Moevi, Kalé Elisabeth	Mukarugomwa, Agnès	Ouellet, Josée	Pelletier, Roxanne	Potvin, Simon-Pierre
Mohammad Hanif, Roqia	Multidor, Marie Antoine H. Yannick	Ouellet, Sabrina	Pelletier, Steve	Poulin, Christelle
Moïse, Keffie Alexandra	Mulvaney, Crystal	Ougour, Kahina	Pelletier-Bérubé, Any-Claude	Poulin, Emmanuelle
Moïse Petit-Homme, Ruth	Murekatete, Jacqueline	Ouidir, Fatiha	Perez, Karen	Poulin, François
Moity, Sandrine	Mvogo Embolo, Yolande Corine	Ouimet, Mylène	Perez Belmonte, Genesis	Pratt-Beaulac, Marie-Pier
Moll, Emilie	N.Roy, Audrey	Ould Hocine, Nadia	Perreault, Alexandra	Prescott, Nancy
Monfils, Ève	Nadeau, Guillaume	Ounnas, Mounia	Perreault, Anabel	Pressé, Ghislain
Mongeau, Amélie	Nadeau, Karine	Painchaud, Marilou	Perreault, Mélanie	Prévost, Sabrina
Moniz, Alexandra	Nadeau, Marilou	Palmos, Heva	Perron, Camille	Prince-Hollock, Valérie
Monkounsing, Jenny	Nadeau, Rachel	Pandol, Elza	Petersen, Audrey	Proulx, Françoise
Monney, Brou Marie-France	Nadeau, Sara	Paquet, Claudia	Petrin Johnson, Vanessa	Proulx-Brouillette, Andréanne
Montgomery, Julie	Naimi, Hamida	Paquet, Dominique	Phembamalonda, Elisabeth	Proulx-Cadieux, Samuel
Montminy, Audrey	Najjar, Ghizlane	Paquet, Geneviève	Phommachakr, Emilie Amata	Quicano, Antony
Montoya Castilla, Wendy	Narbonne, Sarah	Paquet, Marie-Pier	Picard, Onienta	R. Rivest, Catherine
Mooney, Amanda	Nasr, Sana	Paquet-Gray, Valérie	Picard, Stéphanie	Racanelli, Sara
Moore, Melanie	Navaratnam, Tharmini	Paquette, Annick	Piché, Magalee-Layla	Raghroughi, Driss
Morad, Assia	Nchah Akeh, Patience	Paquette, Catherine	Piché-Simard, Caroline	Rainville-Dumas, Marie-Noëlle
Morais, Andrea	N'Dri, Amino Léa	Paquette, Maggie	Pichette, Joannie	Ramanambe, Claudia
Morand, Keren-Lourdia	Négaud, Francia	Paquette, Marie-Ève	Pierre, Marie Edelle Alexandra	Rancy, Vastie
Morand, Ketsia	Ngnianguéun, Nadine	Paquette, Véronique	Pierre, Marie Lisette	Rapeanu, Laura Olimpia
Moreau, Marie-Andrée	Ngoie Ngoie, Patrick	Paquin, Geneviève	Pierre, Marie Wendy	Raphael-Muzac, Marie Yacinthe
Moreau, Paul-André	Nickner, Samuelle	Paquin Poussard, Stéfany	Pierre Louis, Roselande	Ratb, Sanaa
Morel, Méli-Jade	Nicolas, Peggy	Paradis, Annie	Pierre-Dor, Beatrice	Raymond-Levert, Vicky
Morin, Cindy	Nijimbere, Purchérie	Paradis, Elizabeth	Pierre-Louis, Marie-Garleine	Rémillard, Marilyn
Morin, Dominic	Nkaya Nsouka, Alexandrine Mikola	Paradis-Allard, Karolane	Pierre-Louis, Marjorie	Rémy, Jessica
Morin, France	Nkurunziza, Leila	Paré-Rousseau, Marie-Josée	Pierre-Louis, Milka Withny	Reniers, Angèle



Rennie, Courtney	Salois, Vicky	St-Cyr, Arielle Marckeno	Tremblay, Cathy	Villeneuve, Christelle
Reyes Mayor, Claudia Pamela	Samson, Cynthia	St-Cyr, Valérie	Tremblay, Gabriel	Villeneuve, Patrice
Ricard, Cassandra	Sanan, Souliman	St-Denis, Cindy	Tremblay, Kim	Villeneuve, Stéphanie
Ricard-De La Durantaye, Dany	Sanz, Rolande	Ste-Marie, Mireille	Tremblay, Leanne	Villeneuve, Véronique
Richard, Audrey	Sauriol, Priscilla	St-James, Renée	Tremblay, Mélanie	Vlad Caraghin, Maria
Richard, Stéphanie	Sauvé, Jennifer	St-Jean-Dufour, Caroline	Tremblay, Mélyna	Voltaire, Marie Andrée
Richer Crépeau, Myriam	Sauvé, Marie-Ève	St-Laurent, Cynthia	Tremblay, Mireille	Wang, Dong Mei
Riendeau, Stéphanie	Sauveur, Alix Johnny	St-Pierre, Anne-Marie	Tremblay, Sandra	Whitton, Sarah
Rigot, Sandrine	Savard, David	St-Pierre, Marilie	Tremblay, Stéphanie	Yassini, Khadija
Rinfret, Marie-Lise	Savard, Geneviève	Starnino, Vanessa	Tremblay, Stéphanie	Yotosil, Hazel Smile
Rioux, Sonia	Savard, Kim	Stehr, Amanda	Tremblay, Véronique	Zacuto, Rebecca
Ritual, Janice	Savard, Marie-Pier	Stewart, Claudia	Tremblay Viger, Vanessa	Zaitseva, Daria
Rivard, Cynthia	Savard, Roxane	Stolow, Ezra	Tremblay-Canuel, Marie-Pier	Zambélé, Bi Tie Celestin
Rivelli, Christina	Savard Bonneau, Jessyca	Sun, Thik	Tremblay-Morasse, Audrey	Zanzi, Irene
Rivière, Pierrine	Savaria-Lauzon, Mélissa	Surma, Joanna	Trépanier, Audrey	Zekeyo, Vivian Nangmenyi
Rkik, Bouchra	Savoie, Audrey-Anne	Surprenant, Vickie	Trépanier, Richard	Zhang, Xiaolei
Roberge, Michelle	Savoie Charest, Shanie	Sylvester, Melissa	Trousquin, Maéva	Zhu, Qiang Jun
Robert, Erica	Scarpelli, Carole	T. Béclair, Stéphanie	Trudeau, Joanie	Znoj, Natalie
Robertson, Jessy-Lee	Schiavone, Patricia	Takounkam, Pierre Marie	Trudel, Marie-Ève	
Robertson-Lamoureux, Roxanne	Schiopu, Megan	Tan, Paul Alvin	Trudel, Myriam	
Robichaud, Mélissa	Sébastien, Roy	Tanguay, Véronique	Tshuma, Phumuzile	
Rochon-Lamoureux, Sabrina	Séguin, Suzanne	Tarbouch, Mohamed	Turbide, Audrey	
Rodrigue, Jessica	Sénécal, Veronika	Tchoutouo, Roselyne Flaure	Turchetta, Steffany	
Rodrigues, Fabio	Senécal Beauvais, Geneviève	Telisma, Fabiola	Turgeon, Anne-Marie	
Rogers, Jessica	Senneville, Vanessa	Tellier, Julie	Turgeon, Roxanne	
Romanini, Alessandra	Sévigny, Louise	Téodorescu, Stefan-Viorel	Turmel, Alexandra	
Romelus, Evangeline	Shaw, Sophie	Tessier Aleandre,	Turpin, Anick	
Rouleau-Keuninckx, Sandy	Shink, Kathleen	Marie-Chœurlande	Turpin, Sonia	
Roulier, Charlène	Siaci, Hanane	Tétreault, Vanessa	Uchitel, Anastasia	
Roux-Blanchette, Joany	Silva Castro, Jeimmy Johanna	Tewodros, Haymanot	Vaillancourt, Véronique	
Roy, Audrey	Simard, Carollan	Thatha, Ayoub	Vaillancourt, Yves	
Roy, Claudia	Simard Lirette, Vanessa	Theberge-Galibois, Nathalie	Valcourt, Myriam	
Roy, Keven	Simoneau, Julie	Therrien Gauthier, Audrey	Valencia, Silvia	
Roy, Lucie	Sindayigaya, Marie Thérèse	Thibeault, Marie-Andrée	Valiquette, Julie	
Roy-Bélanger, Catherine	Slambi Mgouno, Serges Cyrille	Thibeault-Prévoist, Alexandra	Valiquette, Karine	
Rudoï, Cornelia	Sohier, Danis	Thibodeau-Carrillo, Amélie	Vanie, Gouey Adonis	
Ruest, Cynthia	Souissi, Noura	Thivierge, France	Veillette, Line	
Russo, Graziana	Souissi, Soumaya	Tigrine, Melaaz	Verreault-Hébert, Maxime	
Ryan, Maxim	Sousa Leontarakis, Suzana	Toro Ospina, Monica	Vertus, Marie Loudia	
Sahi, Farida	Sow, Aicha Barbara	Tourangeau, Linda	Viel, Vicky	
Saidi, Ilham	Spratt-Ménard, Sara	Toussaint, Lovely	Viens, Kamélia	
Saidou Harouna, Arafat	St-Amour, Mégane	Tra, Bi Trazie Joseph	Vil, Calixte	
Salhi, Mohamed	St-Arnault, Cloé	Tremblay, Caitlin Alexandra	Villemure, Martin	

AVIS DE RADIATION

DOSSIER 21-09-1380

Avis est par les présentes donné que la partie intimée – M. Louis Cyr, inf. aux. – a été déclarée coupable, le 8 janvier 2014, de l'infraction suivante :

Alors qu'il était l'emploi du Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve situé à Québec et dans l'exercice de ses fonctions :

1. Le 22 janvier 2009, a posé un geste abusif à caractère sexuel à l'endroit d'une patiente, commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 59.1 du *Code des professions*.

Dans la décision sur sanction rendue le 1^{er} décembre 2014, le conseil de discipline a imposé à la partie intimée une période de radiation temporaire de six mois en plus du paiement d'une amende de 1000 \$. De plus, le conseil a condamné la partie intimée au paiement des frais et déboursés et a ordonné à la secrétaire du conseil de procéder à la publication de l'avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où la partie intimée a son domicile professionnel, les frais de cette publication devant être assumés par la partie plaignante.

Cette décision ayant été signifiée à la partie intimée le 19 décembre 2014, et étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un appel, elle est devenue exécutoire le 20 janvier 2015.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 22 mai 2015

La secrétaire du conseil,
France Joseph, avocate

DOSSIER 21-09-1429

Avis est par les présentes donné que, le 9 mars 2015, le conseil de discipline a imposé une sanction à la partie intimée – M^{me} Annie Lagacé – après avoir constaté qu'elle a été déclarée coupable de l'infraction suivante :

Alors qu'elle était à l'emploi du CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel et dans l'exercice de ses fonctions :

1. À Montréal, le 3 décembre 2009, a été trouvée coupable, dans le dossier n° 500-01-021476-095 de la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale) de l'infraction ci-après décrite ayant un lien avec l'exercice de la profession :

Chef n° 1 – Le ou vers le 19 janvier 2009, à Montréal, district de Montréal, s'est livré à des voies de fait contre O.R., commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 266 a) du *Code criminel*;

Contrevenant ainsi à l'article 149.1 du *Code des professions* et se rendant ainsi passible des sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*.

Dans la décision du 9 mars 2015, le conseil de discipline a imposé à la partie plaignante une période de radiation temporaire de trois mois. De plus, le conseil a dispensé la partie intimée du paiement des frais et déboursés et a ordonné à la secrétaire du conseil de procéder à la publication de l'avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où la partie intimée a son domicile professionnel, les frais de cette publication devant être assumés par la partie plaignante.

Cette décision ayant été signifiée à la partie intimée le 16 mars 2015, et étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un appel, elle est devenue exécutoire le 16 avril 2015.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 1^{er} juin 2015

La secrétaire du conseil,
France Joseph, avocate

DOSSIER 21-11-1520

Avis est par les présentes donné que la partie intimée – M. Guy Caron, inf. aux. – a été déclarée coupable, le 18 février 2015, des infractions suivantes :

Alors qu'il était à l'emploi de la résidence Le St-Patrick, à Québec, et dans l'exercice de ses fonctions :

1. Entre le 1^{er} et le 27 août 2011, s'est approprié, à au moins trois (3) reprises, des sommes appartenant à un patient, le tout pour un total d'environ 150 \$, commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 g) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*;
2. Entre le 1^{er} et le 27 août 2011, s'est approprié cinq (5) cartes de crédit appartenant à divers patients et a tenté d'utiliser l'une de ces cartes pour acquitter une dépense personnelle, commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 g) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Dans la décision du 18 février 2015, le conseil de discipline a imposé à la partie intimée une période de radiation temporaire de quatre mois sur chacun des chefs n° 1 et 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. De plus, le conseil

a dispensé la partie intimée du paiement des frais et déboursés et a ordonné à la secrétaire du conseil de procéder à la publication de l'avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où la partie intimée a son domicile professionnel, les frais de cette publication devant être assumés par la partie plaignante.

Cette décision ayant été signifiée à la partie intimée le 25 février 2015, et étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un appel, elle est devenue exécutoire le 30 mars 2015.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 2 juin 2015

La secrétaire du conseil,
France Joseph, avocate

DOSSIER 21-12-1625

Avis est par les présentes donné que la partie intimée – M^{me} Patricia Dupont, inf. aux. – a été déclarée coupable, le 21 janvier 2015, des infractions suivantes :

Alors qu'elle était à l'emploi du CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel et dans l'exercice de ses fonctions :

1. Entre les 4 et 13 novembre 2012, a omis d'administrer à 8 patients divers médicaments qui leur étaient prescrits, en les jetant, le tout contrairement à l'article 14 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* (chapitre C-26, r. 153.1);
2. Entre les 4 et 13 novembre 2012, a consigné des fausses notes aux dossiers de 8 patients à l'effet que des médicaments leur avaient été administrés, le tout contrairement à l'article 17 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* (chapitre C-26, r. 153.1).

Dans la décision du 21 janvier 2015, le conseil de discipline a imposé à la partie intimée une période de radiation temporaire de trois mois pour le chef n° 1 et de deux mois à l'égard du chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. De plus, le conseil a dispensé la partie intimée du paiement des frais et déboursés, y compris les frais reliés à la publication de l'avis de la décision.

En vertu de l'article 157 al. 2 du *Code des professions* et compte tenu que cette décision a été rendue en présence de la partie intimée, elle est réputée lui avoir été signifiée en date du 21 janvier 2015. Compte tenu qu'une renonciation d'appel a été signée par la partie intimée, la décision est devenue exécutoire le 22 janvier 2015.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 25 mai 2015

La secrétaire du conseil,
France Joseph, avocate

DOSSIER 21-14-1753

Avis est par les présentes donné que la partie intimée – M^{me} Ana-Maria Chirita, inf. aux. – a été déclarée coupable, le 16 mars 2015, de l'infraction suivante :

Alors qu'elle était dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Havre de la Providence, à Boucherville :

1. Le 21 avril 2014, n'a pas pris les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins et traitements auprès des patients qui étaient sous sa responsabilité, en quittant l'établissement à l'heure du midi, commettant ainsi l'infraction prévue à l'article 13 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* (Chap. C-26, r. 153.1).

Dans la décision du 16 mars 2015, le conseil de discipline a imposé à la partie intimée une période de radiation temporaire de trois mois. De plus, le conseil a dispensé la partie intimée du paiement des frais et déboursés et a ordonné à la secrétaire du conseil de procéder à la publication de l'avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où la partie intimée a son domicile professionnel, les frais de cette publication devant être assumés par la partie plaignante.

Cette décision ayant été signifiée à la partie intimée le 23 mars 2015, et étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un appel, elle est devenue exécutoire le 23 avril 2015.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 2 juin 2015

La secrétaire du conseil,
France Joseph, avocate

DOSSIER 21-14-1740

Avis est par les présentes donné que la partie intimée – M^{me} Mirlande St-Louis, inf. aux. – a été déclarée coupable, le 25 mai 2015, des infractions suivantes :

Alors qu'elle était à l'emploi de la résidence Val-des-Arbres, à Laval, et dans l'exercice de ses fonctions :

1. Entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2013, a fait défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle et s'est placée en situation de conflit d'intérêts en

entretenant une relation d'amitié avec un patient à qui elle avait dispensé des soins, le tout contrairement à l'article 19 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* (c. C-26, r. 153.1) ;

2. Le 23 avril 2013, a fait défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle et s'est placée en situation de conflit d'intérêts en acceptant un don de 2000 \$ d'un patient à qui elle avait dispensé des soins, le tout contrairement à l'article 19 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* (c. C-26, r. 153.1). ;

Dans la décision du 25 mai 2015, le conseil de discipline a imposé à la partie intimée une période de radiation temporaire de deux mois pour le chef n° 1 et de trois mois à l'égard du chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. De plus, le conseil de discipline a dispensé la partie intimée du paiement des frais et déboursés, y compris les frais liés à la publication de l'avis de la décision.

Cette décision ayant été signifiée au procureur de la partie intimée le 25 mai 2015, et étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un appel, elle est devenue exécutoire le 26 juin 2015.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 30 juin 2015

La secrétaire du conseil,
France Joseph, avocate

AVIS DE SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE

Avis est par les présentes donné que, conformément à l'article 55 du *Code des professions*, le comité exécutif de l'OIIAQ, lors de sa séance du 5 mars 2015, a imposé à M. Jo-Neidj Cadet (48396), dont le domicile professionnel est situé à Montréal, l'obligation de suivre et de réussir le cours de perfectionnement Formation d'appoint, d'une durée de 570 heures. Le comité exécutif a suspendu son droit d'exercer des activités professionnelles jusqu'à ce qu'il ait respecté cette obligation.

Le présent avis est donné conformément à l'article 182.9 du *Code des professions*.

La secrétaire de l'Ordre,
Andrée Bertrand

Avis est par les présentes donné que, conformément à l'article 55 du *Code des professions*, le comité exécutif de l'OIIAQ, lors de sa séance du 5 mars 2015, a imposé à M^{me} Marie Betty Georges (48398), dont le domicile professionnel est situé à Mascouche, l'obligation de suivre et de réussir la formation par correspondance en pharmacologie de 45 heures et de réussir, en présence d'une inspectrice désignée par la secrétaire du comité d'inspection professionnelle, l'examen final théorique découlant de la formation de pharmacologie par correspondance. Le comité exécutif a suspendu son droit d'exercer des activités professionnelles jusqu'à ce qu'elle ait respecté ces obligations.

Le présent avis est donné conformément à l'article 182.9 du *Code des professions*.

La secrétaire de l'Ordre,
Andrée Bertrand

Avis est par les présentes donné que, conformément à l'article 55 du *Code des professions*, le comité exécutif de l'OIIAQ, lors de sa séance du 7 mai 2015, a imposé à M. Gabriel Essallali (60055), dont le domicile professionnel est situé à Montréal, l'obligation de suivre et de réussir le cours de perfectionnement intitulé Formation d'appoint, d'une durée de 570 heures. Le comité exécutif a suspendu son droit d'exercer des activités professionnelles jusqu'à ce qu'il ait respecté cette obligation.

Le présent avis est donné conformément à l'article 182.9 du *Code des professions*.

La secrétaire de l'Ordre,
Andrée Bertrand

Avis est par les présentes donné que, conformément à l'article 55 du *Code des professions*, le comité exécutif de l'OIIAQ, lors de sa séance du 7 mai 2015, a imposé à M^{me} Lise Goudreau (27420), dont le domicile professionnel est situé à Val-d'Or, l'obligation de suivre et de réussir la formation par correspondance de 45 heures sur le diabète, la formation de 45 heures sur la pharmacologie et la formation de 10 heures sur les soins liés aux traitements des plaies. Le comité exécutif a également imposé l'obligation de réussir, en présence d'un inspecteur désigné, l'examen théorique découlant de la formation par correspondance sur la pharmacologie et de l'examen pratique sur certains aspects liés à l'examen pratique administré en décembre 2014. Le comité exécutif a suspendu son droit d'exercer des activités professionnelles jusqu'à ce qu'elle ait respecté ces obligations.

Le présent avis est donné conformément à l'article 182.9 du *Code des professions*.

La secrétaire de l'Ordre,
Andrée Bertrand

FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDAIRES

DE MARS À JUIN 2015

La Médaille du mérite est remise aux candidates qui se sont distinguées pendant leur formation.



CFP CHARLOTTE-TASSÉ

Longueuil
Geneviève Beaulieu
Annaïcart Mazile

CFP DES PATRIOTES

Sainte-Julie
Régine Bayard
Marianne Gagné
Catherine Hébert
Sopharâth Kor

CFP DE LÉVIS

Karine Huqueleux
Sabrina Poirier

CFP DES MÉTIERS DE LA SANTÉ

Kirkland
Marie Chaaya
Urielle Guillaume
Jessinia Majano-Machuca
Katryna Raymond

CFP ROBERVAL- SAINT-FÉLICIEN

Roberval
Caroline St-Jean Dufour

CFP EASTERN QUÉBEC

Québec
Steve Pelletier

PAVILLON DE LA SANTÉ

Amos
Émilie Pelletier

CFP MARCEL-PROULX

Drummondville
Émilie Labonté-Blanchette

CFP SOREL-TRACY

Cynthia Dumaresq
Kim Pelletier

CFP DE WAKEHAM

Gaspé
Sophie Shaw

CFP ALMA, PAVILLON DE LA SANTÉ MARIE-HÉLÈNE CÔTÉ

Stéphanie Hudon

CFP WESTERN QUÉBEC

Gatineau
Victoria McKay

PAVILLON DE SANTÉ

Joliette
Mylène Dionne
Angèle Reniers
Julie Tellier

CFP DE MATANE

Véronique Bélanger

CFP L'ENVOL

Carleton
Zoé Leblanc

CFP COMPÉTENCES 2000

Laval
Manon Beauvais
Sandrine Rigot

CFP PERFORMANCE PLUS

Lachute
Monique Laguë
Samy-Jade Le Bel

CFP BEL-AVENIR

Trois-Rivières
Hugo Desaulniers

CFP L'ÉMERGENCE

Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Maimouna Diallo
Sarah Whitton

CFP DE L'ENVOLÉE

Montmagny
Kim Bolduc

CFP POINTE DU LAC

Salaberry-de-Valleyfield
Carol-Ann Benoit

CENTRE RÉGIONAL INTÉGRÉ DE FORMATION

Granby
Irène G.-Dupuis
Elsie Lefebvre-Gélinas

ÉCOLE PROFESSIONNELLE SAINT-HYACINTHE

Audrey-Anne Savoie

CHATEAUGUAY VALLEY CAREER EDUCATION CENTRE

Lisa Hazell

ACCESS CAREER CENTER

Saint-Lambert
Alicia Altares
Marie-Michele Morin
Vanessa Petrin Johnson

WEST ISLAND CAREER CENTRE

Pierrefonds
Stéphanie Amato
Lauren Bélanger
Vanillia Melessa Clay
Anna Gil Or
Jhonalyn Marie Quilatna
Manzar Shojaei

CFP L'OASIS

Chicoutimi
Alexandra Perreault

PACC, LASALLE

Patrick Dyer
Sanaine Hemmings

CFP MONT-LAURIER

Isabelle Plouffe

CFP DES SOMMETS

Sainte-Agathe-des-Monts
Johanne Bernard
Karl Dez
Isabelle Dugas Sauvageau

ÉCOLE DES MÉTIERS DES FAUBOURGS

Montréal
Carlo Camurri
Stéphanie Jean-Louis
Candy Lavoie-Bergeron
Arielle Malo
Suzie Placide-Mondestin
Monica Toro Ospina
Ghislain Pressé
Peggy Senat-Gustama
Hakim Ahmed Tayeb
Audrey Trépanier

CFP POZER

Saint-Georges-de-Beauce
Carolina Lorenzano Garibay

CFP 24-JUIN

Sherbrooke
Sébastien Roy

CFP PAVILLON- DE-L'AVENIR

Rivière-du-Loup
Vanessa Patoine

CFP RIMOUSKI- NEIGETTE

Marc-André Gosselin

CFP LENNOXVILLE

Isabelle Bégin

CFP FIERBOURG

Québec
Vanessa Buteau Mathieu
Stefan Dermendzhiev
Vicky Pronovost

CFP VISION-AVENIR

Gatineau
Danahé Boucher
Roger Dongnang
Alexandra Moniz

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS

Édifice Normandie
Saint-Jean-sur-Richelieu
Pamela Beauregard

CDC LAURIER - PONT-VIAU

Laval
Benedicta Enyonam Agbeshie
Miriam Simone Fillion
Brittany Isenberg

CFP DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

Alexandra Thibeault-Prévost

COLLÈGE CDI

Montréal
Komi Bikor-Aziankou
Sofia Bouanane
Zineb Hssaida
Iamilay McIndian Blaise
Sara Spratt-Ménard

Laval

Ariane Bourque
Kathy Brassard
Audrey Godmer
Nawal Hadjoudja
Julie Langevin
Marie-Claude C. Mailloux
Karine Méthot
Audrey Murray Martin
Mounia Ounnas
Dawn Parent
Isabelle Turcotte

ERRATUM

Le nom de Mélanie Guérin, du CFP L'Oasis, à Chicoutimi, n'aurait pas dû figurer sur la liste des récipiendaires de la Médaille du mérite, dans le dernier numéro de *Santé Québec*.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

DISPONIBLE
SUR LE SITE WEB
[oiaq.org/fr/
formation-continue](http://oiaq.org/fr/formation-continue)

COMPÉTENCES
PROGRAMME
FORMATION
QUALIFICATION
APPRENDRE
DE FORMATION
FORMATION
CONTINUE

2015-2016

UN PROGRAMME FINANCIER POUR VOTRE VIE APRÈS LE TRAVAIL



La Banque Nationale a un programme financier¹ adapté aux **infirmier(ère)s auxiliaires** qui donne accès à des privilèges sur un ensemble de produits et de services, tels que :

- › Le compte bancaire² en \$ CA ou en \$ US;
- › La carte de crédit Platine MasterCard^{MD} Banque Nationale³;
- › Les solutions de financement comme la marge de crédit³ et le Tout-En-Un^{MD1, 3};
- › Les solutions de placement et de courtage offertes par nos filiales.

Fière partenaire de

bnc.ca/infirmierauxiliaire
Adhésion en succursale



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

 **BANQUE
NATIONALE**

1 Le programme financier de la Banque Nationale constitue un avantage offert aux infirmier(ère)s auxiliaires, qui détiennent une carte Platine MasterCard de la Banque Nationale et qui sont citoyens du Canada ou résidents permanents canadiens. Une preuve de votre statut professionnel vous sera demandée. 2 Compte bancaire avec privilège de chèques. 3 Financement octroyé sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. ^{MD} MasterCard est une marque déposée de MasterCard International Inc. Usager autorisé: Banque Nationale du Canada. ^{MD1} Tout-En-Un Banque Nationale est une marque déposée de la Banque Nationale.

© 2014 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.